RAPPORT ANNUEL

2025 - 2026

Exercice se terminant
le 30 avril 2026



Université**Laurentienne**
LaurentianUniversity



RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Nous désirons reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850. Il importe aussi de souligner que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapitae. Nous tenons à exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

Ka ke ginwaamdanaa Aki Gaabijidebendaagwak Robinson Huron Naakinegewin ode 1850. Miinwa ginwaamdandaa Laurentian University Chi-kinomaagegamik gewii teg maanpii gidaa kiimina Atikameksheng Anishinaabek debendaagwak miinwa Chi-odeno Sudbury miinwa gewii debendaagwak Wahnapitae Anishinaabe kiing. Gichipiitenmananig Anishinaabek- ga nakiitaanaa weweni maanpii Laurentian University Chi-kinomaagegamik Debwewin miinwa Minadaapnagewin Nakii Naadmageh Makwataagziiwin. Miigwech.

Table des matières

4 Vision, mission, valeurs et priorités stratégiques
7 L'Université Laurentienne en chiffres
8 Environnement de fonctionnement
9 Plan de transaction et d'arrangement
10 Points saillants dans le secteur de l'enseignement
12 Points saillants en recherche et innovation
14 Programme de transformation
15 Tendances des inscriptions
18 Examen financier
État consolidé des opérations
20 Revenus
Subventions et contrats de fonctionnement
Droits de scolarité
Subventions et contrats de recherche
Ventes et services
Autres frais et revenus
22 Dépenses
Salaires et avantages sociaux
Fonctionnement et recherche
Autres dépenses
Transformation
Investissements dans les immobilisations
24 État consolidé de la situation financière
Actif
Passif
Futurs avantages sociaux des employés
Actif net
Entente de prêt postérieure à l'application de la LACC

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 Rapport du vérificateur indépendant
33 État consolidé de la situation financière
34 État consolidé des opérations
35 État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)
36 État consolidé des flux de trésorerie
37 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Introduction

L'Université Laurentienne de Sudbury (Université Laurentienne) a été constituée en société le 28 mars 1960, en vertu de la Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury, L.O. 1960, c. 151 C. 154. La Laurentienne, qui a célébré son 65e anniversaire en 2025, est financée par les fonds publics dans le Grand Sudbury, la plus grande ville de nord de l'Ontario, et est dotée d'un mandat de bilinguisme et triculturel qui lui donne son caractère unique dans le secteur postsecondaire de la province.

Objet du rapport financier annuel

Ce rapport examine les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 30 avril 2026. Pour cela, il souligne les éléments clés de l'environnement dans lequel l'Université fonctionne, y compris le contexte de financement et les principales réalisations enregistrées l'an dernier dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

Il présente les résultats financiers réels de l'exercice et peut être comparé au rapport budgétaire annuel de cet exercice ainsi qu'au rapport sur les indicateurs clés de rendement du Plan stratégique qui souligne les réalisations enregistrées l'an dernier par rapport aux objectifs du Plan stratégique.

UniversitéLaurentienne
LaurentianUniversity

Vision, mission, valeurs et priorités stratégiques

Sa vision, sa mission et ses valeurs, de même que ses priorités stratégiques articulées dans le Plan stratégique 2024-2025 guident tout ce que fait l'Université Laurentienne.

Vision

Apporter au monde le pouvoir des valeurs, de la résilience, de l'innovation et des modes de connaissance autochtone du nord de l'Ontario.

Mission

Préparer les leaders de demain dans le cadre d'une communauté bilingue et triculturelle d'apprentissage qui est inclusive, intellectuellement curieuse et connectée.

Valeurs

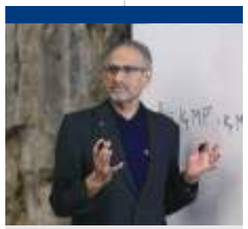
Communauté • Intégrité • Réussite des étudiants • Intendance • Collaboration

Orientations stratégiques



Améliorer l'expérience étudiante

- Poser des bases solides pour la réussite et le bien-être des étudiants
- Être l'Université de choix dans le Nord
- Animer l'environnement du campus



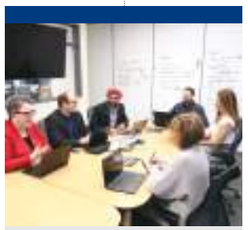
Dynamiser la mission d'enseignement et de recherche

- Investir dans la réussite et le perfectionnement professionnel du corps professoral
- Élargir l'excellence en enseignement et recherche dans les domaines touchant le Nord
- Améliorer l'offre de programmes et les partenariats francophones et autochtones
- Intégrer l'apprentissage interdisciplinaire et triculturel dans les programmes d'études



Renforcer les communautés que nous servons

- Favoriser la durabilité économique, sociale et environnementale du nord de l'Ontario
- Refaçonner l'image de marque des sports interuniversitaires
- Établir de solides réseaux locaux et mondiaux avec les secteurs industriels, les diplômés et les donateurs



Apprécier et soutenir nos membres

- Favoriser une culture d'équipe favorable et inclusive
- Veiller au perfectionnement de nos membres
- Appuyer les dirigeants dans l'opération et la pérennisation de la transformation
- Encourager l'excellence dans la gouvernance universitaire

Gouvernance budgétaire

Le Conseil des gouverneurs, qui supervise le travail de l'équipe de la haute administration et a la responsabilité fiduciaire des opérations, guide l'Université.

Conseil des gouverneurs (membres votants en juillet 2026)

> **Jean-Pierre Barbeau**, président (Nommé le 13 juillet 2023)
président depuis le 20 juin 2025; renouvelé le 26 juin 2026

> **Catharine Farrow,** vice-présidente (Nommée le 20 juin 2025)
vice-présidente depuis le 26 juin 2026

> **James Barltrop** (Nommé le 20 juin 2024)

> **Aaron Barry** (Nommé le 15 novembre 2022)
renouvelé le 16 janvier 2025

> **Roxanne Bouchard** (Nommée le 15 décembre 2023)
renouvelée le 15 décembre 2024

> **Varun Desi** (étudiant) (Nommé le 1er octobre 2025)

> **MD Imon Kabir** (étudiant) (Nommé le 1er juillet 2026)

> **Tammy Manitowabi** (Nommée le 9 décembre 2022)
renouvelée le 16 juin 2026

> **Ryan Minor** (Nommé le 13 décembre 2024)

> **Kristin Murray** (Nommée le 26 juin 2026)

> **Rachel Prudhomme** (Nommée le 13 décembre 2024)

> **Brian Ramakko** (Nommé le 13 juillet 2023)
renouvelé le 12 juillet 2026

> **Mariette Sutherland** (Nommée le 27 février 2026)

> **Lynn Wells** (Nommée le 1er avril 2024) (membre d'office)

L'Université remercie les membres votants sortants ci-dessous de leurs contributions et de leur service :

> Christian Alvarez-Sierra *(étudiant)*

> Vern Cameron *(ancien président du Conseil)*

> Andre Guay

> David Harquail

> Staysha Kasunich *(étudiant)*

> Laura Kurkimaki

> Jeet Patel *(student)*

> Rafael Yassine *(étudiant)*

Le Conseil compte cinq comités permanents, notamment de vérification et de gestion des risques, des finances et des biens immobiliers, de gouvernance, des ressources humaines et le Comité mixte du bilinguisme.





L'Université Laurentienne en chiffres

Ressources utilisables sans restriction

160,4 M$[1]
(108,1 M$ l'an dernier)

Dépenses en **immobilisations**

13,1 M$ *(10,0 M$ l'an dernier)*

REVENUS TOTAUX

238,2 M$
(247,5 M$ l'an dernier)

Dotation
par étudiant équivalent temps plein (ETP)

9 316 $ *(8 295 $ l'an dernier)*

Dépenses totales

199,2 M$
(192,4 M$ l'an dernier)

Excédent des revenus sur les dépenses, après d'autres éléments

55,2 M$
(37,9 M$ l'an dernier)

REVENUS PAR ÉTUDIANT ETP

37,139 $
(39,094 $ l'an dernier)

ACTIF NET TOTAL

330,3 M$
(287,1 M$ l'an dernier)

Inscriptions
(excluant St. Lawrence) - ETP automne

6 414
(6 332 l'an dernier)

[1]*L'actif net disponible comprend l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne (tel qu'indiqué dans les états financiers vérifiés de l'Université).*



Environnement de fonctionnement

Le secteur postsecondaire est demeuré dans une situation financière difficile au cours du dernier exercice en raison de diverses pressions externes. En février 2026, le ministère des Collèges, des Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) a annoncé un nouveau modèle de financement des universités de l'Ontario qui a commencé au printemps 2026 et s'appliquera jusqu'à la fin de la quatrième entente de mandat stratégique en 2028-2029.

Droits de scolarité

Pour 2025-2026, le cadre des droits de scolarité du MCUERS a maintenu le gel des droits de scolarité de la population étudiante canadienne, mais a laissé la latitude d'augmenter les droits de 5 % au maximum pour la population étudiante canadienne hors province et conserve l'option d'augmenter les droits de scolarité de la population étudiante canadienne de certains programmes ayant des droits de scolarité inférieurs à la moyenne (applicables à la population étudiante arrivant en première année). L'Université a demandé l'autorisation d'augmenter de 1 % les droits de la population étudiante canadienne hors province au premier cycle et ceux de la population étudiante étrangère de 2-5 % selon le programme.

Financement provincial

En 2024-2025, le MCUERS a également annoncé des fonds ciblés pour appuyer la viabilité institutionnelle par l'entremise du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire. Cela s'est traduit par une augmentation de 1 648 928 $, 2 781 192 $ et 3 936 100 $ du financement opérationnel pour les exercices 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 respectivement. En outre, il a fourni un financement complémentaire unique de 3 847 498 $ pour 2024-2025 et de 1 898 000 $ pour 2025-2026.

Le 12 février, le ministère a annoncé un investissement de 6,4 milliards de dollars pour appuyer la viabilité du secteur postsecondaire ontarien. Ce nouveau modèle de financement à long terme permettra de créer des places supplémentaires dans les programmes très en demande, tout en appuyant davantage les missions uniques des petits établissements ruraux, du Nord, francophones et autochtones. Le gel des droits de scolarité a également été levé, et les établissements ont pu augmenter les droits de scolarité de la population étudiante canadienne de 2 % au maximum par année pendant trois ans, puis de 2 % ou du taux moyen d'inflation sur trois ans, selon le chiffre le moins élevé, les années suivantes. Ensemble, ces annonces auront une incidence importante sur les finances de l'Université Laurentienne au cours des prochaines années.

L'Université a signé son entente de mandat stratégique de 2025-2030 (EMS4) le 23 juin 2025. En ce qui concerne le financement du gouvernement provincial, elle a terminé l'évaluation annuelle de la première année de cette entente couvrant l'exercice 2025-2026. Elle a atteint toutes les mesures pondérées de rendement, ce qui lui permet d'obtenir la totalité de l'allocation théorique.

Population étudiante étrangère

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé le plafonnement pendant deux ans du nombre d'approbations de permis d'étudiants in, ce qui a entraîné une réduction d'environ 35 % des permis d'études au premier cycle approuvés à partir de 2023. Une partie substantielle des revenus de droits de scolarité de l'Université provient des droits de la population étudiante étrangère qui représentaient 52 % de ces revenus en 2024-2025. Cependant, la majorité de la croissance de la population étudiante étrangère est aux cycles supérieurs, ce qui fait que ce plafonnement en 2024-2025 n'a pas eu de répercussions. En 2025-2026, 75 % de la population étudiante étrangère étudiaient aux cycles supérieurs. Le gouvernement a annoncé des restrictions supplémentaires, réduisant le plafond d'admission pour 2025 de 10 % supplémentaires. Le fait le plus marquant est que ce plafond s'applique désormais à la population étudiante des cycles supérieurs, un changement qui a été renversé pour 2026-2027.



Plan de transaction et d'arrangement

Le Plan de transaction et d'arrangement a été négocié avec les créditeurs de la Laurentienne durant la période d'insolvabilité en 2021. Le but de ce plan était de restructurer le passif de l'Université pour lui permettre de continuer de fonctionner.

La Laurentienne a franchi une étape importante en août 2025 dans l'exécution de ses obligations prévues dans le Plan en finalisant la vente de biens immobiliers désignés à la province de l'Ontario. Les fonds provenant de cette vente lui ont permis de financer entièrement le bassin de distribution prévu dans le Plan découlant de l'application de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) qui sert à rembourser ses créditeurs.

L'Université conserve des obligations découlant de ce plan, y compris de fonctionner dans les limites d'un budget approuvé qui est équilibré, n'inclut pas de projets d'immobilisations ou de dépenses récurrentes qui déstabiliseraient sa situation financière, d'investir dans divers projets de fonctionnement et de gouvernance (y compris le programme de transformation) et de fonctionner d'une manière qui assure sa viabilité à long terme.

Entente de prêt de sortie

L'Université doit également continuer de respecter les conditions de l'entente de prêt de sortie conclue avec la province de l'Ontario. Au cours de la procédure en vertu de la LACC, le gouvernement lui a accordé un prêt de 35 millions de dollars afin qu'elle puisse sortir de la procédure sans autre dette que les paiements à verser aux créanciers à partir du produit de la vente de biens immobiliers. C'est grâce à la mise en œuvre du Plan de transaction et d'arrangement découlant de la procédure en vertu de la LACC et au prêt de sortie de la province que l'Université continue aujourd'hui de fonctionner. Elle a jusqu'en 2038 pour rembourser le prêt de 35 millions de dollars, intérêts compris, elle n'est pas autorisée à le rembourser avant l'échéance sans l'accord du gouvernement et peut seulement envisager le remboursement complet après novembre 2027.

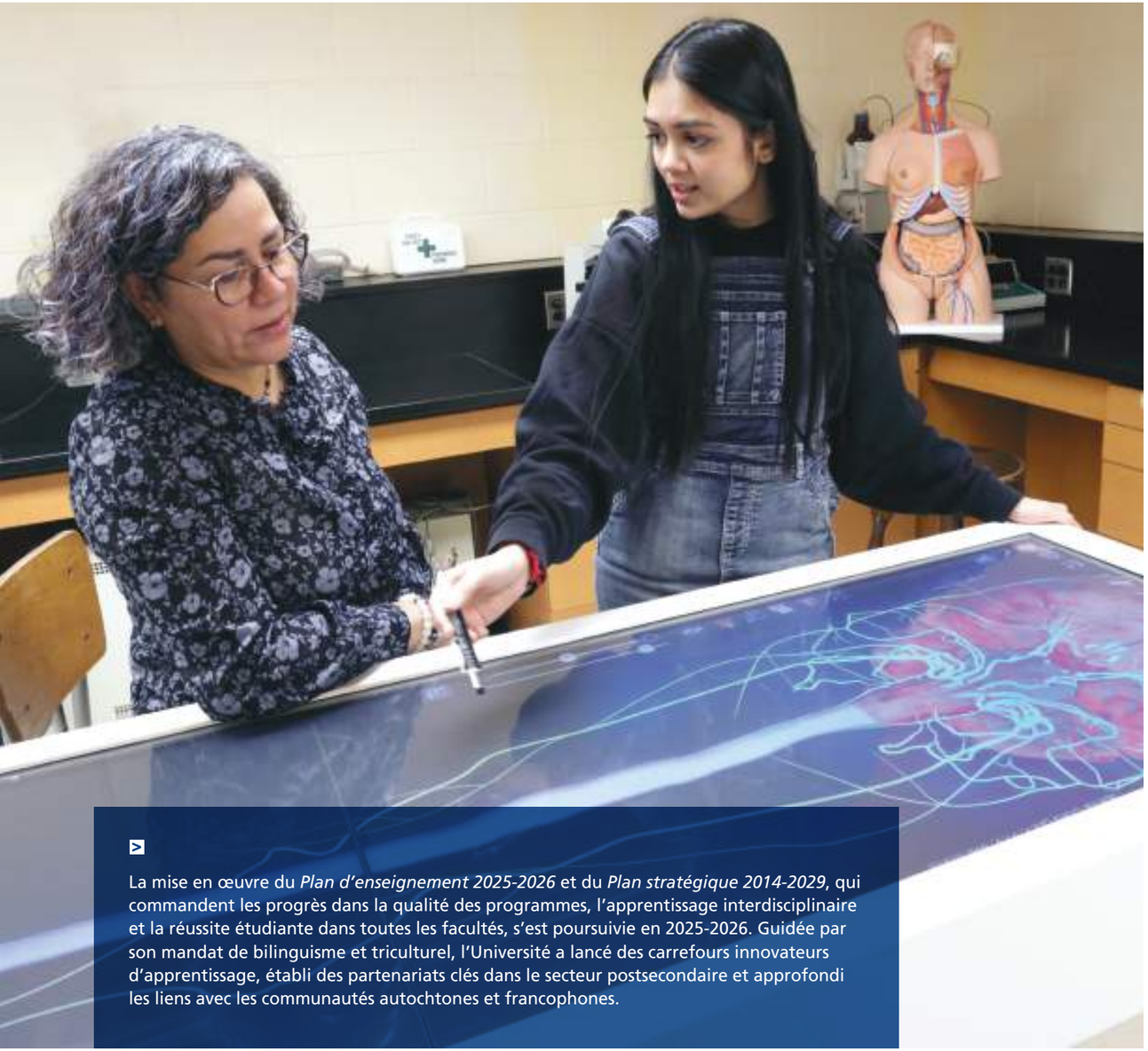
En vertu de l'entente de prêt de sortie, le gouvernement de l'Ontario est devenu le seul prêteur de l'Université. Cette entente établit plusieurs conditions que l'Université doit respecter afin d'assurer le remboursement du prêt de 35 millions de dollars et de demeurer financièrement viable. Ces conditions sont courantes dans les ententes de prêt garanties, mais celles qui sont les plus pertinentes dans le contexte budgétaire concernent les engagements financiers.

L'Université doit également remettre chaque année au MCUERS des prévisions financières quinquennales, comprenant un plan d'utilisation des fonds ainsi que les engagements financiers prévus. Une fois ce plan déposé, le MCUERS doit approuver tout écart par rapport à celui-ci.





Points saillants dans le secteur de l'enseignement



La mise en œuvre du *Plan d'enseignement 2025-2026* et du *Plan stratégique 2014-2029*, qui commandent les progrès dans la qualité des programmes, l'apprentissage interdisciplinaire et la réussite étudiante dans toutes les facultés, s'est poursuivie en 2025-2026. Guidée par son mandat de bilinguisme et triculturel, l'Université a lancé des carrefours innovateurs d'apprentissage, établi des partenariats clés dans le secteur postsecondaire et approfondi les liens avec les communautés autochtones et francophones.

Des initiatives stratégiques entreprises dans les facultés et les unités d'enseignement et de recherche ont apporté d'importantes possibilités pour la population étudiante et les équipes de recherche :

> **Lancement du Centre d'apprentissage des langues (CAL)**
Alphonse-Raymond dans le Centre d'enseignement et d'apprentissage continu, le nouveau centre offre un local interactif, des ressources numériques et des technologies immersives pour appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais, en donnant la priorité à la population étudiante francophone et aux personnes qui souhaitent perfectionner leurs compétences en français.

> **Élargissement des partenariats pour l'enseignement et la recherche et avec les autochtones**
L'Université Laurentienne a signé un nouveau protocole d'entente avec Kenjgewin Teg pour élaborer conjointement des cours, des programmes d'enseignement et des cadres de recherche. En outre, elle a renouvelé son protocole d'entente avec Shingwauk Kinoomaage Gamig pour appuyer les systèmes de connaissance anishinaabe et préserver les archives touchant le Traité Robinson-Huron.

> **Renforcement des parcours francophones**
La Laurentienne a signé un protocole d'entente avec le Collège Boréal pour établir de nouveaux transferts de crédits, élargir l'accès aux études supérieures en français et créer des parcours d'apprentissage ininterrompus. Un programme pilote mené avec des écoles secondaires francophones a aussi permis à des élèves de 12e année d'obtenir des crédits universitaires anticipés dans des cours de droit et justice.

Dans les facultés, la qualité des programmes, l'apprentissage par l'expérience et l'incidence communautaire ont progressé :

> **Faculté des sciences, du génie et d'architecture**
Situé dans l'École d'architecture McEwen, le nouvel Institut pour l'innovation en habitation nordique a obtenu un important financement de partenaires publics et sectoriels pour faire progresser la conception d'habitations nordiques durables et à faible émission de carbone. Dans les sciences et la technologie, la Faculté a célébré le 20e anniversaire du seul programme d'études supérieures canadien en communication scientifique (offert en partenariat avec Science Nord), alors que l'Équipe de robotique de l'Université Laurentienne s'est distinguée à l'échelle mondiale en remportant plusieurs titres mondiaux au concours international RoboWorld Cup de la Federation of International Robot Sports Association (FIRA).

> **Faculté d'éducation et de la santé**
La Faculté a élargi les stages cliniques en milieu communautaire dans le nord de l'Ontario et approfondi l'apprentissage intégrant la simulation. Le programme de micro-certificat de doula de fin de vie, élaboré par le Centre d'enseignement et d'apprentissage continu, a obtenu l'agrément national de l'Association canadienne des doulas de fin de vie.

> **Faculté de gestion**
La Faculté a renforcé les possibilités d'expertise-conseil lorsque les équipes de la maîtrise en administration des affaires ont remporté les premières places dans le concours international X-Culture qui comptait des milliers de participants universitaires de partout au monde.

> **Faculté des arts**
La Faculté a élargi l'apprentissage par l'expérience en offrant des simulations nationales civiques et juridiques, y compris la participation à des simulations nationales de réforme du Sénat à Ottawa, tout en renforçant les offres de cours pour les francophones et les autochtones et les parcours aux cycles supérieurs.

> **École des mines Goodman et Études supérieures**
L'École a été le siège du concours d'investissement, le 7e Défi or annuel Goodman, a offert des ateliers sur la science des batteries « Électrifions l'avenir » pour la jeunesse de la région, et a accueilli la Outland Youth Employment Program (OYEP) STEM & Mining Experience visant les jeunes des Premières Nations.

En complément de ces accomplissements, les équipes de soutien à l'enseignement ont élargi le mentorat par les pairs et les conseils sur les études afin de renforcer la persévérance étudiante et la progression dans les programmes de grade. Ensemble, ces accomplissements reflètent une communauté universitaire qui excelle dans l'enseignement, commande l'innovation dans le Nord et prépare les futurs chefs de file.





Points saillants en recherche et innovation



L'Université Laurentienne et ses entités de recherche affiliées continuent d'attirer d'importants investissements dans la recherche et l'innovation, avec des revenus de recherche commanditée totalisant 15,5 millions de dollars en 2025-2026.

Les revenus de recherche proviennent de plusieurs sources, en grande partie de programmes de subventions sur concours administrés par les trois Conseils, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Le financement des trois Conseils a couvert un peu plus de 3,9 millions de dollars de dépenses dans le domaine de la recherche. Il soutient partiellement aussi le programme des auxiliaires de recherche qui a embauché 24 étudiants pour le trimestre du printemps-été 2025.

De plus, les revenus de recherche provenant de certaines subventions des trois Conseils ont aussi généré des Fonds de soutien à la recherche (FSR) pour aider l'Université à couvrir partiellement les coûts indirects de son entreprise de recherche et d'innovation. En 2025-2026, la Laurentienne (et ses partenaires affiliés) a reçu 1,9 million de dollars du FSR qui a servi pour des installations de recherche, la propriété intellectuelle et la mobilisation des connaissances, la gestion et l'administration de l'entreprise de recherche, des ressources pour la recherche, notamment un logiciel permettant de répondre aux obligations en matière de sécurité de la recherche, et des dépenses liées aux exigences réglementaires et d'agrément.

Les fonds de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Fonds pour la recherche en Ontario ont servi à acheter du nouveau matériel pour améliorer la quantification de haute précision de l'expression des gènes et la recherche liée à la bioprospection de composés bénéfiques pour la santé. FedNor et la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) ont également alloué des fonds pour appuyer l'expansion de l'infrastructure de recherche et l'achat de robotique pour faire avancer les recherches menées à l'Institut pour l'innovation en habitation nordique. Des fonds de la SGPFNO ont aussi partiellement servi à embaucher des stagiaires de recherche au Centre de recherche en santé et sécurité au travail et dans l'Unité conjointe d'écologie d'eau douce.

Des chercheurs de l'Université Laurentienne ont également travaillé étroitement avec des partenaires industriels qui ont apporté des contributions en espèces et en nature pour MITACS et des demandes de subventions au programme Alliance. En 2025-2026, le financement de ces deux organismes a permis au corps professoral de former des étudiants et de faire progresser les recherches en géologie économique et exploitation minière, en écologie de conservation, en santé et sécurité au travail, sur les systèmes d'énergie durable et l'IA, en gestion des sports et en inclusion sociale.

Les dix centres de recherche de l'Université Laurentienne approuvés par le Sénat et deux centres de recherche affiliés continuent d'attirer des fonds de recherche de programmes régionaux, provinciaux et nationaux ainsi que des investissements de partenaires industriels et communautaires. Par exemple, l'Institut de recherche autochtone Maamwizing a reçu des fonds de Braiding Knowledges Canada, le Centre de recherche en santé et sécurité au travail a reçu des fonds du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, le Centre de recherche en santé dans les milieux ruraux et du nord a reçu des fonds de la Stratégie de recherche axée sur le patient (Canada), l'Unité d'écologie d'eau douce a reçu des fonds de Vale et le Centre de recherche en exploration minérale a reçu des fonds de partenaires fédéraux, provinciaux et industriels.

En ce qui concerne les entités de recherche affiliées à la Laurentienne, MIRARCO affiche un peu moins de 3 millions de dollars de revenus de recherche et le SNOLAB un peu moins de 4 millions de dollars. Les percées notables en recherche incluent la conception d'une installation pilote d'essai de la biotechnologie des déchets miniers chez MIRARCO, et d'une technologie de capteur quantique au SNOLAB.

En résumé, durant l'exercice 2025–2026, l'Université Laurentienne a bien progressé dans la mise en œuvre de son Plan stratégique de recherche de 2025-2030 et cimenté ainsi son rôle de chef de file dans la découverte, l'innovation et les activités savantes faisant appel aux communautés. Ses équipes de recherche ont réussi à tirer parti des fonds des trois Conseils, provinciaux et industriels pour réaliser des progrès essentiels dans des domaines comme la santé des autochtones, l'habitation nordique durable, des solutions environnementales, l'exploration minérale, les technologies minières, la santé et la sécurité au travail, les sciences sociales et l'interdisciplinarité. Grâce à ces activités, appuyées par de solides contributions d'entités de recherche affiliées, la communauté de recherche de la Laurentienne continue d'afficher un solide engagement envers la réponse aux besoins régionaux pressants et les priorités nationales, en traduisant efficacement les connaissances en incidences tangibles.



Programme de transformation

L'année civile 2025 a été une période d'avancement important du Programme de transformation de l'Université Laurentienne. En passant de la planification à l'exécution, l'Université a modernisé ses politiques, ses processus administratifs et les technologies sous-jacentes. En décembre 2025, le Programme avait produit environ 30 % des livrables escomptés, établissant ainsi un rythme clair et efficace pour l'année à venir.

La transformation en chiffres

> **78** livrables achevés, soit environ 30 % des 268 prévus dans le cadre de transformation, ce qui marque l'achèvement de la plupart des phases les plus complexes de diagnostic et de conception du projet.

> **Plus de 100** membres du personnel et du corps professoral ont fourni de l'expertise dans la conception de solutions adaptées aux besoins de l'Université Laurentienne

> **Plus de 80** processus opérationnels ont été cartographiés avec une analyse complète des lacunes afin de remanier les structures et de mettre en œuvre des solutions qui améliorent la vitesse, l'exactitude et l'expérience du personnel, du corps professoral et de la population étudiante..

Accomplissement de projets à haute incidence

> **Plus de 900** paiements des droits de scolarité ont été traités au moyen du nouveau système de carte de crédit lors du premier mois de sa mise en œuvre, système qui a fourni à la population étudiante une option de libre-service de 24 heures.

> Augmentation de **96 %** des confirmations d'inscription au trimestre du printemps par rapport à la moyenne de trois ans, après le lancement du nouveau portail Inscription instantanée à des micro-certificats.

> **Plus de 130** heures d'activité administrative manuelle économisées chaque année en passant à une méthode consolidée de traitement des paiements bancaires en ligne.

> Réduction de **82 %** des vendeurs réalisée en vérifiant et rationalisant les données historiques en prévision du nouveau système d'approvisionnement.

Grandes étapes opérationnelles clés

> **Latitude pour les paiements :** L'option de paiement des droits de scolarité par carte de crédit a été immédiatement acceptée, et le système a traité plus de 900 paiements pour la première session uniquement.

> **Inscription à des programmes de micro-certificat accessibles :** Le lancement du portail d'inscription instantané à des programmes de micro-certificat et non assortis de crédits a élargi la fenêtre des inscriptions et allégé les fardeaux administratifs, tout en commandant directement une augmentation des inscriptions.

> **Modernisation de la carte étudiante :** La mise à niveau importante du système CarteBlanche a apporté une fonctionnalité numérique qui permet à la population étudiante de gérer ses fonds au moyen de l'application 360U et d'utiliser la carte pour les paiements dans tous les services de restauration du campus.

> **Politique et gouvernance :** Environnement de contrôle financier fortifié avec la Politique *touchant l'autorisation de signer* et des examens complets des structures qui ont jeté les bases d'un cadre de gouvernance modernisé qui garantit une solide supervision et l'intégrité opérationnelle.

> **Attraction de talents :** Lancement d'une stratégie complète d'attraction de talents qui met en lumière le mandat triculturel de l'Université Laurentienne et sa marque uniquement nordique, et comprend du matériel de recrutement numérique et physique remanié, y compris la page Web sur les carrières dans laurentienne.ca.

> **Intégration des données :** Mise en œuvre du logiciel d'intégration des données qui crée une « autoroute des données » permettant le flux ininterrompu d'information entre les applications administratives et d'enseignement et de recherche.



Tendances des inscriptions

Les inscriptions individuelles en 2025-2026 ont été de 8 272 ou 6 491 équivalents temps plein (ETP) (+ 1 %) (voir les tableaux 1a et 1b ci-dessous). À la suite d'une hausse importante des inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024, due entièrement à une hausse importante des inscriptions d'étudiants internationaux, les chiffres se sont stabilisés en 2024-2025 et 2025-2026. Les inscriptions d'étudiants canadiens ont beaucoup augmenté, contrairement à celles escomptées des étudiants internationaux. Plus précisément, les inscriptions des étudiants des cycles supérieurs qui revenaient ont permis une fois de plus à l'Université de maintenir un nombre stable d'inscriptions.

Comme cela est indiqué, les inscriptions d'étudiants canadiens, tant les nouveaux que ceux qui reviennent au premier cycle et aux cycles supérieurs ont augmenté de 9 % (444 ETP) en 2025-2026 par rapport à l'année précédente. Par conséquent, les inscriptions réelles d'étudiants canadiens ont dépassé de 9 % les inscriptions ETP budgétisées pour 2025-2026 (voir le tableau 2).

Mis à part le statut au plan de l'immigration, les nouvelles inscriptions ont augmenté de 14 %, soit un total de +255 ETP. Par contraste, les inscriptions d'étudiants qui reviennent ont baissé par rapport à l'année dernière, avec une baisse de 5 % des inscriptions d'ETP, de 4 692 en 2024-2025 à 4 470 en 2025-2026. Cette baisse des inscriptions d'étudiants qui reviennent est presque entièrement due à une diminution de 32 % des inscriptions d'étudiants internationaux qui reviennent aux cycles supérieurs, tandis que les inscriptions d'étudiants canadiens qui reviennent sont restées relativement stables avec une légère hausse de 2 %.



Les inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle ont augmenté de 8 %, totalisant 4 804 ETP. Cette augmentation s'explique par une hausse de 25 % de nouvelles inscriptions, ce qui contraste avec l'augmentation stable de 2 % des ETP qui reviennent. L'Université a dépassé de 8 % les cibles budgétisées prévues d'inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle.

Malgré les changements de la politique fédérale et les dommages à la marque Canada dans tout le secteur, les inscriptions d'étudiants internationaux au premier cycle ont augmenté de 5 % (+14 ETP) par rapport à l'an dernier, pour un total de 286 ETP. Cela est dû à une hausse de 6 % des nouvelles inscriptions et à un nombre légèrement plus élevé d'étudiants internationaux qui reviennent au premier cycle (+ 5 %).

En général, les inscriptions aux cycles supérieurs ont diminué de 20 %, car peu d'étudiants internationaux aux cycles supérieurs sont revenus à la Laurentienne à la suite des changements de la politique fédérale et du grand nombre d'étudiants arrivés en 2023 et 2024 qui ont obtenu leur grade et ne sont pas revenus. Les inscriptions de ces étudiants aux cycles supérieurs ont baissé de 1 264 ETP à l'automne 2024 à 840 ETP à l'automne 2025. Cependant, il y a eu une hausse des inscriptions des étudiants canadiens aux cycles supérieurs, passant de 15 % par rapport à l'année dernière à un total de 561 ETP en raison des nouvelles inscriptions et des retours.

Les inscriptions aux programmes de grade en ligne ont augmenté de 17 %, surtout dans la population étudiante canadienne au premier cycle, pour totaliser 1 422 ETP, par rapport à 1 217 ETP à l'automne 2024. Même si les inscriptions à l'apprentissage en ligne ont augmenté, les inscriptions aux programmes de grade offerts sur le campus ont légèrement baissé de 3 %, soit une réduction de 134 ETP, due à la grande réduction des inscriptions d'étudiants internationaux.

La proportion globale d'étudiants inscrits à un programme de grade en français a augmenté légèrement depuis l'année dernière, passant de 24 % à l'automne 2024 à 28 % à l'automne 2025. La proportion d'étudiants internationaux a baissé, passant de 20 % en 2024-2025 à 14 % en 2025-2026. Enfin, la proportion d'étudiants de première génération et d'étudiants autochtones est restée stable, avec les inscriptions d'étudiants de première génération demeurant à 51 % et celle des étudiants autochtones à 11 % du total de la population étudiante (voir la figure 1).

Tableau 1a : Nombre officiel d'inscriptions à l'automne A2023 - A2025

Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	Dénombrement					
			A2023		A2024		A2025	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 441	-5 %	1 528	6 %	1 876	23 %
		Retour	4 603	-4 %	4 389	-5 %	4 472	2 %
		Total	**6 044**	**-4 %**	**5 917**	**-2 %**	**6 348**	**7 %**
	Cycles supérieures	Nouveau	242	-11 %	230	-5 %	304	32 %
		Retour	494	-4 %	441	-11 %	426	-3 %
		Total	**736**	**-6 %**	**671**	**-9 %**	**730**	**9 %**
	Total		**6 780**	**-4 %**	**6 588**	**-3 %**	**7 078**	**7 %**
Étranger	Premier cycle	Nouveau	121	75 %	101	-17 %	103	2 %
		Retour	215	-8 %	237	10 %	250	5 %
		Total	**336**	**11 %**	**338**	**1 %**	**353**	**4 %**
	Cycles supérieures	Nouveau	591	281 %	314	-47 %	169	-46 %
		Retour	494	203 %	994	101 %	672	-32 %
		Total	**1 085**	**241 %**	**1 308**	**21 %**	**841**	**-36 %**
	Total		**1 421**	**129 %**	**1 646**	**16 %**	**1 194**	**-27 %**
Grand Total			**8 201**	**6 %**	**8 234**	**0 %**	**8 272**	**0 %**

Tableau 1b : Inscriptions officielles ETP à l'automne ETP à l'automne A2023 - A2025

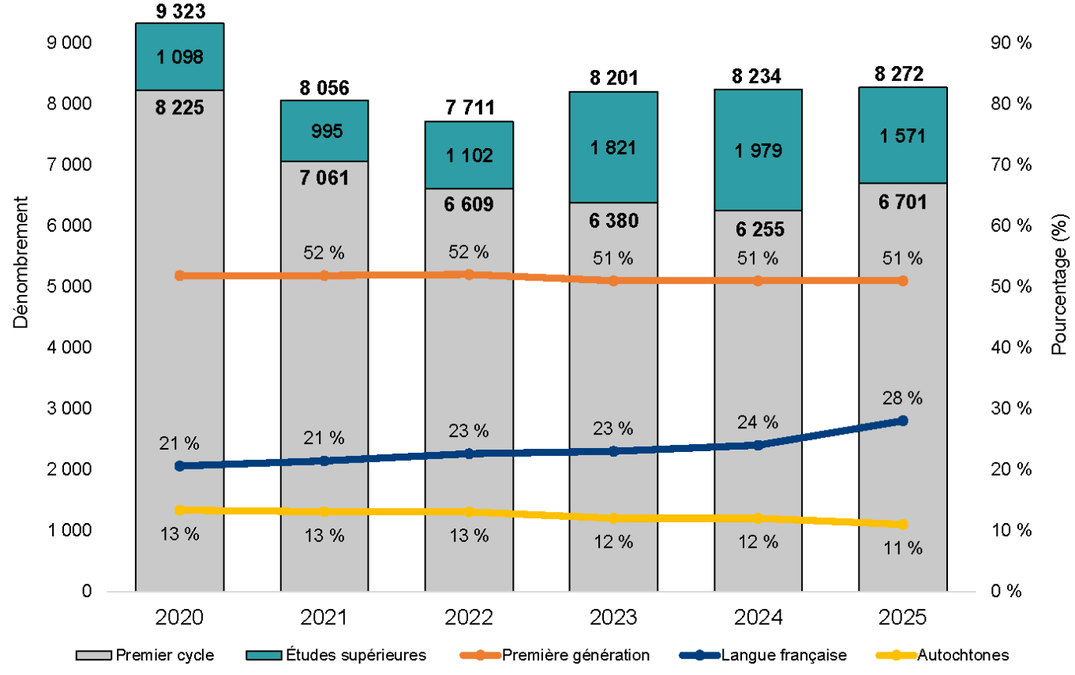
Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	Type d'admission	ETP d'automne					
			A2023		A2024		A2025	
Canadien	Premier cycle	Nouveau	1 149	-4 %	1 218	6 %	1 522	25 %
		Retour	3 338	-5 %	3 218	-4 %	3 283	2 %
		Total	**4 487**	**-5 %**	**4 436**	**-1 %**	**4 804**	**8 %**
	Cycles supérieures	Nouveau	190	-10 %	186	-2 %	246	32 %
		Retour	334	1 %	300	-10 %	315	5 %
		Total	**524**	**-3 %**	**486**	**-7 %**	**561**	**15 %**
	Total		**5 011**	**-5 %**	**4 922**	**-2 %**	**5 366**	**9 %**
Étranger	Premier cycle	Nouveau	101	85 %	80	-20 %	85	6 %
		Retour	169	-10 %	191	13 %	200	5 %
		Total	**270**	**12 %**	**272**	**1 %**	**286**	**5 %**
	Cycles supérieures	Nouveau	591	281 %	282	-52 %	168	-40 %
		Retour	493	206 %	982	99 %	671	-32 %
		Total	**1 084**	**243 %**	**1 264**	**17 %**	**840**	**-34 %**
	Total		**1 353**	**143 %**	**1 536**	**14 %**	**1 125**	**-27 %**
Grand Total			**6 365**	**9 %**	**6 458**	**1 %**	**6 491**	**1 %**

Tableau 2 – ETP à l'automne : Nombre officiel d'inscriptions par rapport aux prévisions

Inscriptions ETP à l'automne*		Inscriptions oficielles**				Deltas						Inscriptions planifiées en 2025-26				
		Historique			Actuel	Changement d'une année sur l'autre		Réalisé par rapport à planifié		Changement planifié d'une année						
Statut sur le plan d'immigration	Groupe académique	2022	2023	2024	2025	Delta 2025 officiel vs 2024 officiel		Delta 2025 officiel vs 2025 planifié		Delta 2025 planifié vs 2024 officiel		2025	2026	2027	2028	2029
Canadien	UG	4 605	4 375	4 316	4 733	417	10 %	339	8 %	78	2 %	4 394	4 439	4 636	4 636	4 636
	GR	542	524	486	561	75	15 %	112	25 %	-37	-8 %	449	451	464	464	464
	Total	**5 147**	**4 898**	**4 802**	**5 294**	**492**	**10 %**	**451**	**9 %**	**41**	**1 %**	**4 843**	**4 890**	**5 100**	**5 100**	**5 100**
Étranger	UG	239	265	266	281	15	5 %	70	33 %	-55	-21 %	211	182	162	162	162
	GR	316	1 084	1 264	840	-425	-34 %	-147	-15 %	-277	-22 %	987	813	801	801	801
	Total	**555**	**1 348**	**1 530**	**1 120**	**-410**	**-27 %**	**-78**	**-6 %**	**-332**	**-22 %**	**1 198**	**995**	**963**	**963**	**963**
Grand Total		**5 701**	**6 247**	**6 332**	**6 414**	**82**	**1 %**	**373**	**6 %**	**-291**	**-5 %**	**6 041**	**5 885**	**6 063**	**6 063**	**6 063**

* Il se peut que le total ne corresponde pas en raison des arrondis et des agrégations à un niveau supérieur.
**Les inscriptions officielles excluent celles de St. Lawrence afin de correspondre aux inscriptions prévues.

Figure 1 : Nombre d'inscriptions avec les proportions – Totaux à l'automne 2020-2025



Examen financier

État consolidé des opérations

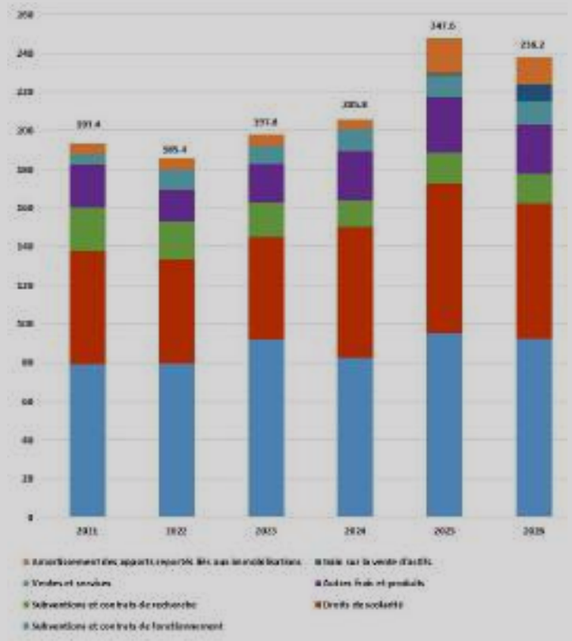
L'Université a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 39,1 millions de dollars en 2025-2026, comparativement à 55,2 millions de dollars en 2024-2025. En excluant les transactions uniques de 18,4 millions de dollars liés à la vente de propriétés, l'excédent des revenus sur les dépenses a été de 20,7 millions de dollars en 2025-2026. Les coûts de la transformation mis à part, l'Université a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 44,5 millions de dollars par rapport à 57,9 millions de dollars en 2024-2025.

Les revenus consolidés de 238,2 millions de dollars ont baissé de 9,3 millions de dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice précédent, tandis que les dépenses consolidées de 199,2 millions de dollars ont augmenté de 6,8 millions de dollars (3,5 %).

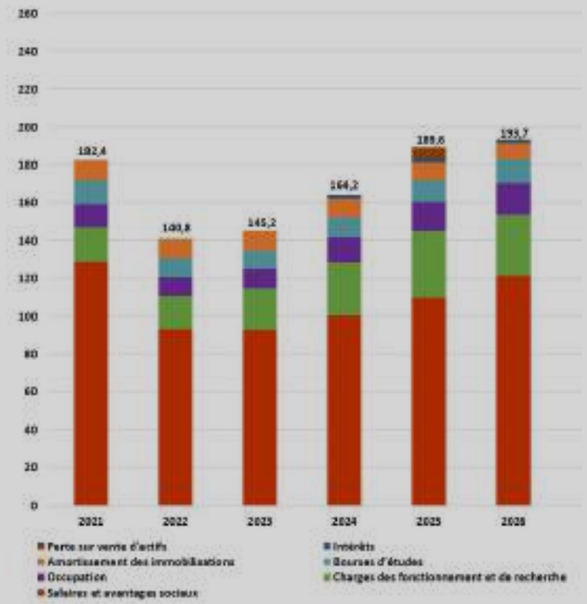
La vente des propriétés à la province a produit des revenus uniques de 8,5 millions de dollars ainsi que 9,9 millions de dollars des subventions d'immobilisations non amorties liées aux biens.



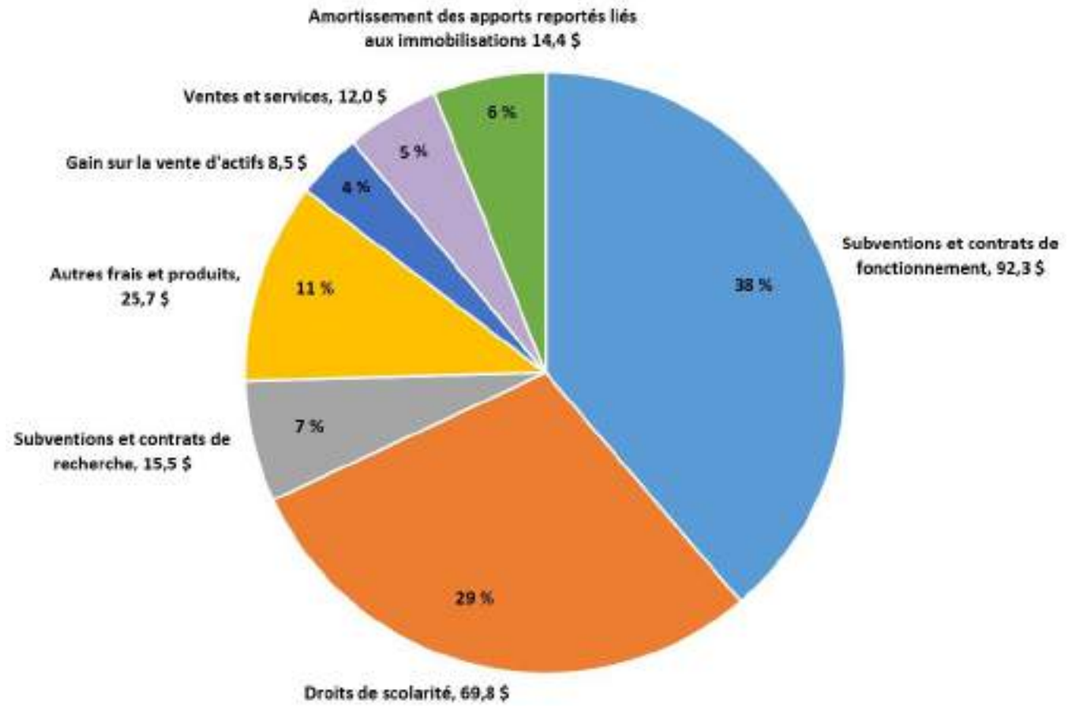
Revenus *(millions de $)*



Dépenses, à l'exclusion d'autres éléments *(millions de $)*



Revenus consolidés de 2025-2026 *(millions de $)*



À 238,2 millions de dollars en 2025-2026, les revenus totaux étaient inférieurs de 9,3 millions de dollars à ceux de l'année précédente. Les subventions de fonctionnement et les contrats ont diminué de 3,1 % en raison de la réduction des subventions pour la viabilité à court terme, pour le Nord et de rendement. La diminution de 9,7 % des revenus des droits de scolarité reflète la baisse des inscriptions d'étudiants internationaux aux cycles supérieurs.

Les autres frais et revenus ont diminué de 10,1 %, principalement en raison de la demande de remboursement de 1,6 million de dollars en vertu de l'article 211 de la *Loi sur la taxe d'accise* reconnue l'année précédente, ainsi que du faible rendement des placements. Les subventions et contrats de recherche ont légèrement baissé de 0,6 million de dollars ou de 3,6 %.

La vente des propriétés à la province en août 2025 a produit un revenu unique de 9,9 millions de dollars découlant de la reconnaissance des subventions d'immobilisations non amorties liées aux biens vendus, ainsi qu'un gain de 8,5 millions de dollars. Le tout représente un total de 18,4 millions de dollars de revenus enregistré en 2025-2026.

Revenus

Subventions et contrats de fonctionnement

À 92,3 millions de dollars en 2025-2026, les subventions et les contrats de fonctionnement représentent 38,7 % des revenus totaux de l'Université Laurentienne, une réduction de 2,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable au financement réduit du MCUERS, y compris des subventions pour la viabilité, pour le Nord et de rendement.

En juin 2025, l'Université Laurentienne a signé sa quatrième entente de mandat stratégique (EMS4) avec le ministère. Dans cet accord, ce dernier propose un certain nombre de mesures pour tenter d'atténuer les risques liés au financement. Il s'agit notamment d'un financement de protection du corridor en 2024-2025 pour les établissements dont le nombre d'inscriptions est inférieur à leur corridor, d'un financement complémentaire du Fonds pour la viabilité du secteur postsecondaire pour l'année universitaire 2025-2026, et d'un financement supplémentaire au moyen d'un redressement du point médian basé sur les inscriptions dans les STIM. En outre, en 2025-2026, le ministère a mis en place une protection du corridor fondée sur les inscriptions dans les STIM et continuera d'offrir cette protection au cours de la deuxième année de l'EMS aux établissements qui atteignent leurs objectifs globaux de croissance nationale au cours de la première année.

Droits de scolarité

Les revenus des droits de scolarité ont baissé de 7,5 millions de dollars, passant de 77,3 millions de dollars en 2024-2025 à 69,8 millions de dollars en 2025-2026. Même si les inscriptions au premier cycle ont augmenté de 9,4 % en 2025-2026, les inscriptions aux cycles supérieurs ont diminué de 19,9 %. Ce déclin est principalement dû au faible volume d'étudiants internationaux aux cycles supérieurs qui sont revenus après les changements de la politique fédérale, ainsi du départ des études du grand nombre accueilli en 2023 et 2024 qui a terminé ses études.

Subventions et contrats de recherche

Les subventions et les contrats de recherche comptabilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 15,5 millions de dollars, soit une baisse de 0,5 million de dollars (3,6 %) par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des coentreprises de l'Université Laurentienne, à savoir la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée, et le Laboratoire de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury (SNOLAB), où l'Université Laurentienne reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.





Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont comptabilisés comme des apports reportés et se chiffraient à 10,9 millions de dollars au 30 avril 2026 par rapport à 11,8 millions de dollars l'année précédente.

Ventes et services

Les ventes, services et frais d'utilisation proviennent principalement des activités auxiliaires qui doivent générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations.

En 2025-2026, les revenus des ventes et services ont été de 12 millions de dollars par rapport à 11,6 millions de dollars en 2024-2025. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de 2 à 4 % des frais de logement en résidence. Dans l'ensemble, les taux d'occupation des résidences ont été de 78 % en 2025-2026 et de 77 % en 2024-2025.

Les dépenses auxiliaires ont totalisé 10,1 millions de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 3 millions de dollars par rapport à l'année précédente, principalement due aux dépenses accrues dans les projets d'immobilisations et au début des paiements du bail de la Résidence Est à la suite de sa vente à la province.

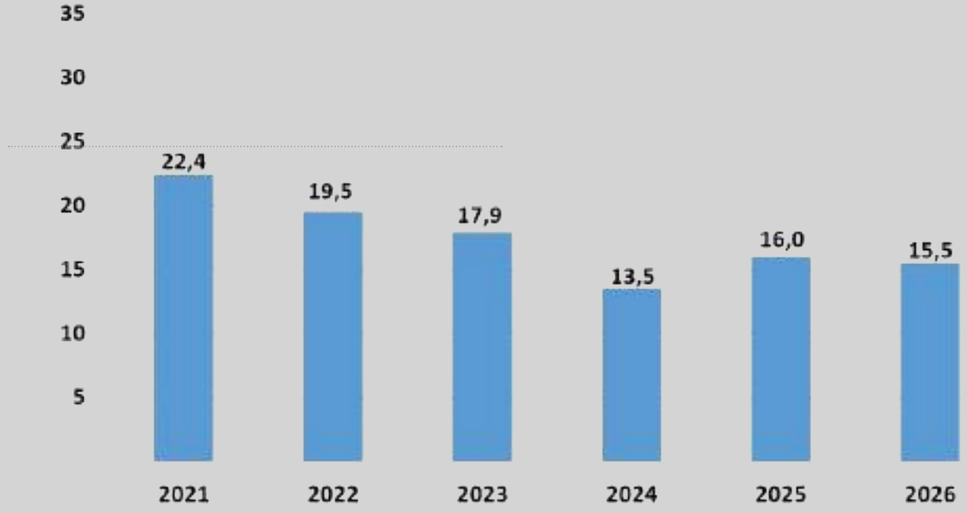
En 2025-2026, les opérations auxiliaires ont enregistré un excédent de 0,9 million de dollars sur les dépenses, ce qui servira pour l'entretien futur des immobilisations

Autres frais et revenus

Les autres frais et revenus sont constitués des contributions affectées réalisées pour les bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, la population étudiante commanditée, les frais d'administration et d'autres éléments. Les autres frais et revenus se sont chiffrés à 25,7 millions de dollars en 2025-2026, soit une baisse de 2,9 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Cette baisse est principalement due à la réclamation de 1,6 million de dollars aux termes de l'article 211 de la Loi sur la taxe d'accise et d'une baisse de 0,9 million de dollars des revenus de placement attribuable à une baisse des taux d'intérêt pour l'exercice 2026 par rapport à 2025.

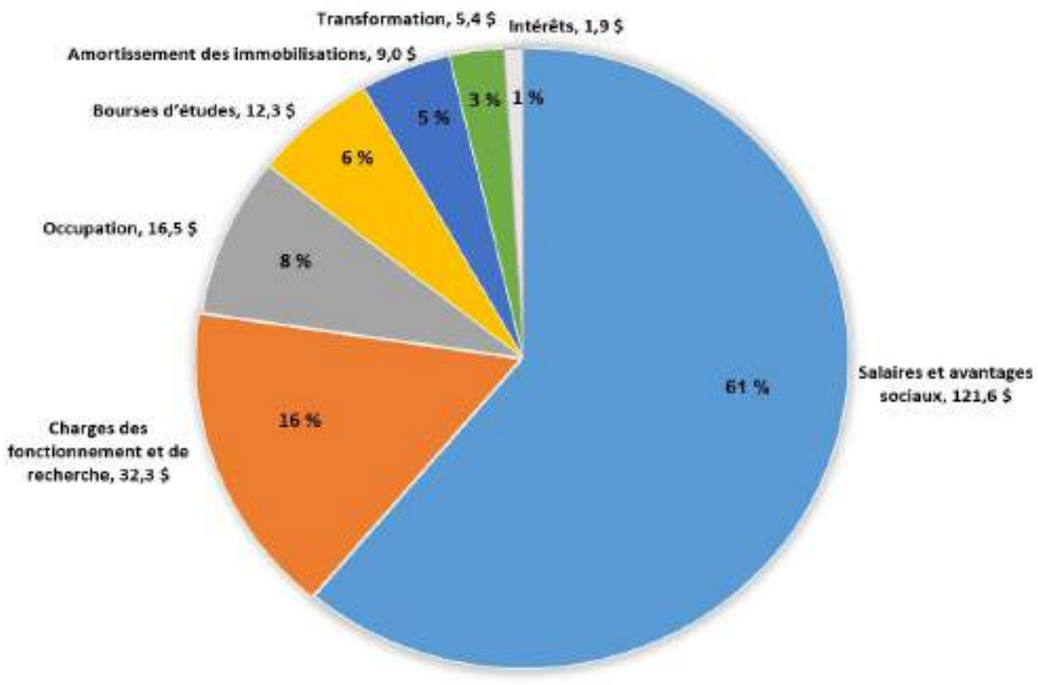


Subventions et contrats de recherche *(millions $)*



Dépenses

Dépenses consolidées de 2025-2026 *($Million)*



Les dépenses de l'Université Laurentienne ont totalisé 199,2 millions de dollars en 2025-2026, ce qui comprend les coûts de transformation de 5,4 millions de dollars, une augmentation de 6,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des salaires et des avantages sociaux et des coûts d'occupation. L'année précédente, l'Université avait enregistré une perte de 6,1 millions de dollars résultant de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale et de l'édifice du bassin d'alimentation. Aucune perte n'a été enregistrée sur la vente de biens en 2025-2026.

Salaires et avantages sociaux

es salaires et avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses de l'Université. À 121,6 millions de dollars en 2025-2026, les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 11,5 millions de dollars (10,5 %) par rapport à l'année précédente et représentent 61,1 % de l'ensemble des dépenses dans les états financiers consolidés, par rapport à 57,2 % en 2024-2025. Cette hausse est principalement due aux postes supplémentaires essentiels de personnel approuvés dans le cadre du budget de 2025-2026, ainsi qu'aux augmentations économiques, aux progressions dans les échelons et aux augmentations salariales prévues dans les conventions collectives..

Fonctionnement et recherche

Les dépenses de fonctionnement et de recherche, de 32,3 millions de dollars en 2025-2026 sont inférieures de 2,7 millions de dollars à celles de l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la baisse des frais d'agents internationaux et de consultation.

Autres dépenses

Les frais d'occupation de 16,5 millions de dollars ont augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à l'année précédente en raison des nouveaux baux découlant de la vente de propriétés à la province. Le montant des bourses d'études et d'aide de 12,3 millions de dollars a augmenté de 0,9 million de dollars, principalement en raison du nombre accru de bourses dotées attribuées. L'amortissement de 9 millions de dollars représente une baisse par rapport aux 9,7 millions de dollars de l'année précédente, en raison principalement de la vente de propriétés durant l'année. Les frais d'intérêts de 1,9 million de dollars représentent les intérêts payés sur l'entente de prêt de sortie avec la province de l'Ontario.

Transformation

Dans le cadre du Plan de transaction et d'arrangement, l'Université a élaboré un plan de transformation détaillé pour entreprendre une restructuration et une transformation opérationnelles complètes. Le budget estimé du programme de transformation est de 32,5 millions de dollars à partir de 2023-2024 et est inclus dans les prévisions financières quinquennales transmises au MCUERS. En 2025-2026, 5,4 millions de dollars ont été consacrés à la mise en place du Bureau de la transformation et aux investissements initiaux dans les projets de transformation, par rapport à 2,8 millions de dollars en 2024-2025.

Investissements dans les immobilisations

En 2025-2026, les dépenses en immobilisations se sont élevées à 13,1 millions de dollars et concernent principalement les mises à niveau des systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice des arts, le projet de chauffage, ventilation et conditionnement d'air du pavillon Alphonse-Raymond, l'Institut pour l'innovation en habitation nordique, et d'autres projets et équipements immobiliers essentiels.

L'Université continue de concentrer ses ressources financières limitées de fonctionnement sur les besoins les plus urgents d'entretien des immobilisations et sur des projets d'immobilisations admissibles à du financement annuel dans le cadre du Programme de renouvellement des installations du MCUERS.







État consolidé de la situation financière

Actif

L'Université Laurentienne a terminé l'année avec des encaisses et des placements à court terme de 228,7 millions de dollars, par rapport à 212,1 millions de dollars en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 16,6 millions de dollars. Cette hausse reflète des mouvements de trésorerie positifs de 12,7 millions de dollars provenant des activités de financement et de 32,2 millions de dollars provenant des activités de placement, mais est partiellement compensée par une baisse de 28,3 millions de dollars des activités de fonctionnement, principalement due au paiement de 44,6 millions de dollars au bassin de distribution en vertu de la LACC durant l'année.

Les comptes débiteurs de 13,6 millions de dollars ont baissé de 2,4 millions de dollars depuis l'année dernière, principalement en raison d'un haut montant de taxe de vente harmonisée (TVH) à recevoir l'année précédente. Les charges payées d'avance ont augmenté légèrement, passant de 3,7 millions de dollars à 3,9 millions de dollars, et se composent principalement des frais juridiques, des logiciels et des licences, ainsi que des assurances payées d'avance et des avantages sociaux.

Les placements s'élevant à 67,4 millions de dollars étaient supérieurs de 8,8 millions de dollars par rapport à l'année précédente en raison du solide rendement en 2025-2026. Les placements de la Laurentienne sont des fonds de dotation reçus de donateurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux diverses fins établies par ceux-ci.

Les biens immobiliers se sont chiffrés à 209,4 millions de dollars en 2025-2026, par rapport à 227,4 millions de dollars en 2024-2025, y compris les biens à vendre. La baisse des actifs immobiliers découle principalement de la vente de propriétés à la province en août 2025 (valeur comptable nette de 26,6 millions de dollars), et de l'amortissement de 9 millions de dollars durant l'année. De nouveaux ajouts immobiliers totalisant 13,1 millions de dollars durant l'année ont partiellement compensé ces réductions.

Passif

Le passif de l'Université Laurentienne a diminué, passant de 230,7 millions de dollars en 2024-2025 à 188,2 millions de dollars en 2025-2026 principalement en raison du montant à payer au bassin de distribution en vertu de la LACC et de la diminution de 7,3 millions de dollars des apports en capital reportés. Une augmentation de 11,6 millions de dollars des gains reportés de la vente de biens a partiellement compensé cette diminution.

L'Université a vendu des biens à la province de l'Ontario le 28 août 2025 pour un produit de 45,5 millions de dollars. De cette somme, 44,6 millions de dollars ont été versés au bassin de distribution en vertu de la LACC. L'Université a conservé le 0,9 million de dollars restant étant donné que le bassin de distribution était doté d'un financement maximum de 53,5 millions de dollars. Le 30 janvier 2026, le contrôleur a déclaré le montant à distribuer puis l'a effectivement versé aux créditeurs concernés.

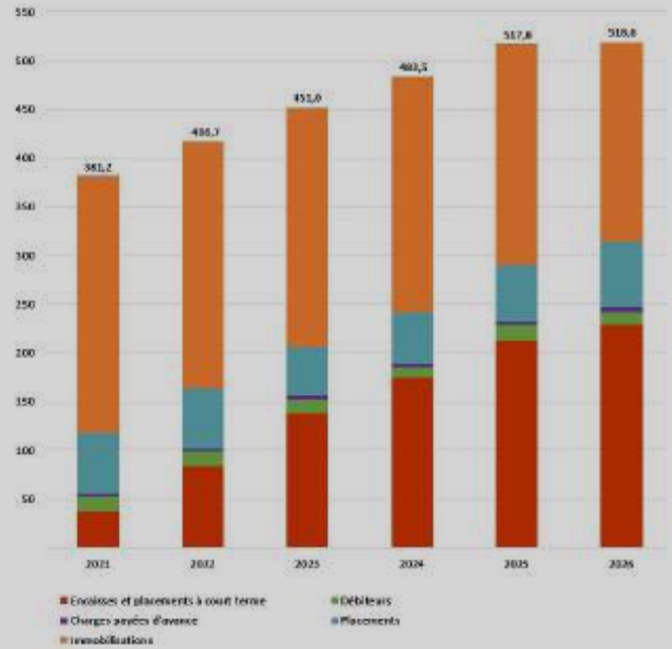
La vente incluait des propriétés que l'Université a par la suite louées. Le gain sur la vente de ces propriétés sera amorti au cours des 10 premières années du bail. Au 30 avril 2026, le gain reporté sur la vente des biens était de 11,6 millions de dollars.

Les apports en immobilisations reportés de 95,3 millions de dollars représentent les subventions et apports liés aux biens immobiliers et sont amortis sur la même base que les biens connexes. Ces apports reportés ont diminué de 7,3 millions de dollars durant l'année, ce qui reflète un amortissement de 14,4 millions de dollars, partiellement compensé par de nouvelles subventions d'immobilisations de 7,1 millions de dollars. L'amortissement en 2025-2026 des 14,4 millions de dollars inclut 9,9 millions de dollars d'apports en immobilisations reportées comptabilisés dans le cadre de la vente de l'édifice de la sécurité et de l'entretien, l'édifice de l'EMNO et l'édifice des sciences de la santé.

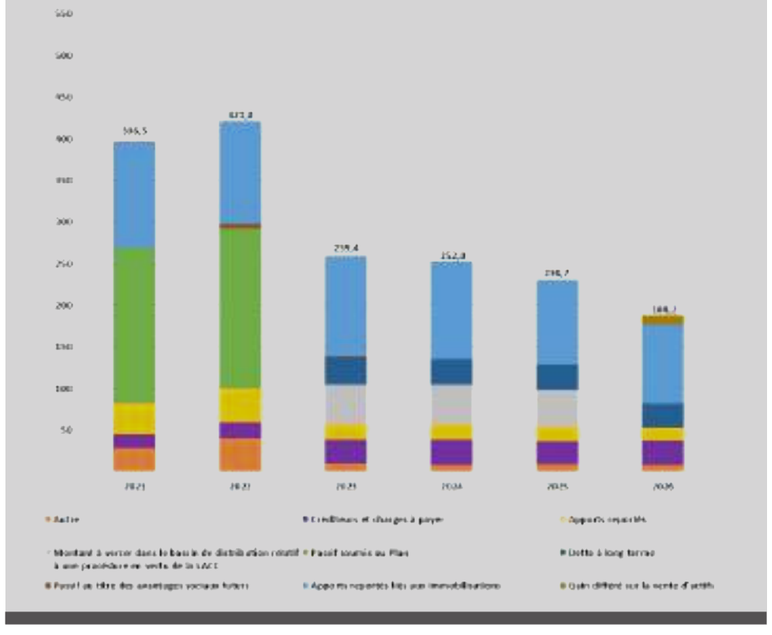
Lors de la mise en œuvre du plan dans le cadre des procédures liées à la LACC, l'Université a finalisé une nouvelle entente de prêt à long terme avec la province de l'Ontario. En 2025-2026, elle a remboursé 1,7 million de dollars du principal et payé 1,9 million de dollars d'intérêts, ce qui donne un solde de 29,7 millions de dollars de la dette à long terme au 30 avril 2026, par rapport à 31,4 millions de dollars l'année précédente.

L'entente de prêt de sortie contient six engagements financiers qui doivent être respectés pendant la durée de l'entente. Le premier engagement, exigeant un ratio de couverture du service de la dette dépassant 1:1, a commencé en 2023-2024 et a été respecté en 2023–2024, 2024–2025 et 2025–2026. Deux autres engagements, un ratio de réserve primaire d'au moins 30 jours, et un actif net utilisable d'au moins 0 $, sont entrés en vigueur en 2025–2026 et ont aussi été respectés. Les trois autres engagements, ratio de revenu net d'au moins 1,5 %, excédent en cours d'exercice des revenus par rapport aux dépenses d'au moins 0 $, un ratio de revenus nets d'exploitation d'au moins 5,0 %, devront être honorés dans l'exercice 2027-2028 au plus tard.

Actif *(millions $)*



Passif et apports reportés *(millions $)*



Les comptes débiteurs et les charges à payer, d'un montant de 29,6 millions de dollars, comprennent principalement des montants dus aux fournisseurs et à la population étudiante, ainsi que des charges salariales. Ces charges ont augmenté de 1,6 million de dollars en raison principalement des dépenses salariales accrues en fin d'exercice du fait que certains employés sont passés de la paie mensuelle à la paie toutes les deux semaines durant l'année.

Les apports reportés représentent le financement externe affecté reçu principalement pour des projets de recherche et d'autres dépenses. Ces contributions totalisaient 15,3 millions de dollars au 30 avril 2026, une baisse de 1,1 million de dollars par rapport à l'année dernière, en raison principalement de l'utilisation des subventions de recherche.

Les apports reportés se composent de ce qui suit :

	2025-26	2024-25
	(milliers de dollars)	
Subventions de recherche	10 936 $	11,822 $
Autres subventions et contrats	3 513 $	3 727 $
Bourses d'études et d'aide	835 $	857 $
	15 284 $	**16 406 $**

Futurs avantages sociaux des employés

L'Université fournit des avantages sociaux à ses employés dans le cadre du Régime de retraite. Les améliorations des futurs avantages sociaux sont assujetties aux mesures de viabilité du Régime conformément à la Politique sur les avantages sociaux et le financement. Les améliorations des avantages sociaux ont été accordées aux employés actifs et aux retraités jusqu'au 30 juin 2025, et sont fournies chaque année par la suite, sous réserve des niveaux de financement du Régime qui doivent dépasser les critères indiqués dans la Politique sur les avantages sociaux et le financement.

Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, y compris une allocation pour le rétablissement des prestations, a été effectué et constitue la base de l'obligation touchant les prestations accumulées. Au 30 avril 2026, le passif du Régime de retraite était nul, comme l'année précédente.

Actif net

L'Université avait un actif net de 330,3 millions de dollars à la fin de l'exercice 2025-2026, une amélioration de 43,2 millions par rapport à l'année dernière. Cette hausse est principalement attribuable à l'excédent des revenus de 39,1 millions de dollars sur les dépenses (dont 18,4 millions de dollars provient de la vente de propriétés) et à une augmentation de 7,2 millions de dollars des dotations, partiellement compensée par une nouvelle mesure des futurs avantages sociaux des employés qui se chiffre à 3,1 millions de dollars.



Ratios Financiers par clause restrictive de prêt
(en milliers de dollars, le cas échéant)

	2025-26	2024-25
i) Revenu net/ratio de perte (min. 1,5 % à partir de 2027-2028)	16,4 %	22,3 %
ii) Ratio de réserve primaire (min. 30 jours à partir de 2025-2026)	294,0 jours	205,2 jours
iii) Excédent des revenus en cours d'exercice supérieur à 0 à partir de 2027-2028	39 055 $	55 155 $
iv) Actif net utilisable supérieur à 0 à partir de 2025-2026	160 412 $	108 089 $
v) Ratio de la couverture de la dette supérieure à 1:1 à partir de 2023-2024	10,0	13,7
vi) Revenu net de fonctionnement (min. 5 % à partir de 2027-2028)*	-9,8 %*	15,6 %

**négatif en 2025-2026 en raison du paiement de 44,6 millions $ au bassin de distribution*

Entente de prêt postérieure à l'application de la LACC

À la date d'entrée en vigueur du Plan, le MCUERS a accordé à l'Université un prêt à terme unique non renouvelable de 35 millions de dollars, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts combinés sur une période de quinze ans au taux d'intérêt annuel de 6,11 %. L'accord de prêt est assorti de diverses conditions, dont les six ratios financiers suivants :

i. Pour chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un ratio de revenu net d'au moins 1,5 %;

ii. À chaque fin d'exercice à compter de 2025-2026, la Laurentienne aura un ratio de réserve primaire d'au moins 30 jours;

iii. Pour chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un excédent en cours d'exercice des revenus par rapport aux dépenses d'au moins 0 $;

iv. À chaque fin d'exercice à compter de 2025-2026, la Laurentienne aura un actif net utilisable d'au moins 0 $;

v. À chaque fin d'exercice à compter de 2023-2024, la Laurentienne aura un ratio de couverture du service de la dette d'au moins 1,1;

vi. À la fin de chaque exercice à compter de 2027-2028, la Laurentienne aura un ratio de revenus nets d'exploitation d'au moins 5,0 %.









ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

de l'Université de Sudbury

Exercice se terminant le 30 avril 2026

Tel: 289 881 1111
Fax: 905 845 8615
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
360 Oakville Place Drive, Suite 500
Oakville ON L6H 6K8 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université » ou le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2026, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 30 avril 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 2 b) des états financiers consolidés, qui décrit la procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « *LACC* »). Le 28 novembre 2022, le Groupe a cessé de se prévaloir de la protection accordée en vertu de la *LACC*, ce qui a entraîné l'extinction juridique de tous les passifs couverts par le plan et la création d'un fonds de distribution. Au cours de l'exercice, le produit de la vente de certains biens immobiliers à la province de l'Ontario a été versé dans le fonds de distribution et des répartitions ont été effectuées aux créanciers visés. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de ce qui suit :

- Les informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états figurant dans le document intitulé *Rapport financier annuel*.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Autres informations (*suite*)

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans le document intitulé *Rapport financier annuel* à la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (*suite*)

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l'audit du Groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du Groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du Groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 16 octobre 2026

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de la situation financière

Au 30 avril 2026, avec les informations comparatives pour 2025
(en milliers de dollars)

	2026	2025
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie et placements à court terme (Note 4)	228 727 $	212 143 $
Débiteurs (Note 5)	13 567	15 804
Immobilisations destinées à la vente (Note 7 a))	-	26 591
Charges payées d'avance	3 906	3 651
	246 200	258 189
Débiteurs (Note 5)	35	186
Placements (Note 4)	67 389	58 592
Immobilisations (Note 7 b))	204 934	200 810
	518 558 $	517 777 $
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	29 582	28 048
Montant à verser dans le fonds de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 10)	-	44 606
Indemnités de vacances accumulées	3 925	3 500
Produits reportés	2 799	4 135
Apports reportés (Note 11)	15 284	16 406
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	1 752	1 651
	53 342	98 346
Passifs à long terme		
Dette à long terme (Note 9)	27 983	29 735
Gain reporté sur la vente d'actifs (Note 7 a) et 12)	11 632	-
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	-	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11 b))	95 253	102 570
Total des passifs	188 210	230 651
Actif net		
Non affecté	47 969	78 341
Avantages sociaux futurs (Note 6)	-	-
Grevé d'affectations internes (Note 15)	112 443	29 751
Investissements en immobilisations (Note 14)	110 180	126 507
Dotations (Note 13)	59 756	52 527
	330 348	287 126
Engagements et éventualités (Note 16)		
Événements postérieurs à la date de clôture (Note 24)		
	518 558 $	517 777 $

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil des gouverneurs :

Membre du conseil

Membre du conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2026, avec les informations comparatives pour 2025
(en milliers de dollars)

	2026	2025
Produits		
Subventions et contrats de fonctionnement	92 293 $	95 205 $
Droits de scolarité	69 788	77 254
Autres frais et produits (Note 18)	25 722	28 619
Subventions et contrats de recherche	15 460	16 035
Ventes et services	12 027	11 595
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Notes 7 a) et 11 b))	14 426	17 964
Gain sur la vente d'actifs (Note 7 a))	8 494	872
	238 210	247 544
Charges		
Salaires et charges sociales	121 636	110 117
Charges de fonctionnement et de recherche	32 327	35 051
Frais d'occupation	16 535	15 246
Bourses d'études	12 343	11 363
Amortissement des immobilisations	8 981	9 643
Perte sur la vente d'actifs (Note 7 a))	-	6 171
Intérêts (Note 9)	1 916	2 011
	193 738	189 602
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments	44 472	57 942
Autres éléments		
Transformation (Note 19)	(5 417)	(2 787)
Excédent des produits sur les charges après les autres éléments	39 055 $	55 155 $

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 avril 2026, avec les informations comparatives pour 2025
(en milliers de dollars)

2026	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 15)	Investissements en immobilisations (Note 14)	Dotations (Note 13)	Total
Actif net, au début de l'exercice	78 341 $	- $	29 751 $	126 507 $	52 527 $	287 126 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Fonctionnement	30 533	-	-	13 939	-	44 472
Transformation	(5 417)	-	-	-	-	(5 417)
	25 116	-	-	13 939	-	39 055
Transfert pour les dépenses en immobilisations	30 266	-	-	(30 266)	-	-
Virements interfonds (Note 15)	(82 692)	-	82 692	-	-	-
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(3 062)	3 062	-	-	-	-
Dotations (Note 13)	-	-	–	-	2 154	2 154
Augmentation nette des dotations (Note 13)	-	-	-	-	5 075	5 075
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	-	(3 062)	-	-	-	(3 062)
Actif net, à la fin de l'exercice	47 969 $	- $	112 443 $	110 180 $	59 756 $	330 348 $

2025	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'affectations internes (Note 15)	Investissements en immobilisations (Note 14)	Dotations (Note 13)	Total
Actif net, au début de l'exercice	39 653 $	- $	13 368 $	128 793 $	49 614 $	231 428 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Charges de fonctionnement	55 063	-	-	2 879	-	57 942
Transformation	(2 787)	-	-	-	-	(2 787)
	52 276	-	-	2 879	-	55 155
Transfert pour les dépenses en immobilisations	5 165	-	-	(5 165)	-	-
Virements interfonds (Note 15)	(16 383)	-		16 383	-	-
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(2 370)	2 370	-	-	-	-
Dotations (Note 13)	-	-	–	-	174	174
Augmentation nette des dotations (Note 13)	-	-	-	-	2 739	2 739
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	-	(2 370)	-	-	-	(2 370)
Actif net, à la fin de l'exercice	78 341 $	- $	29 751 $	126 507 $	52 527 $	287 126 $

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2026, avec les informations comparatives pour 2025
(en milliers de dollars)

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	39 055 $	55 155 $
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	8 981	9 643
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11 b))	(14 426)	(17 964)
Gain sur la vente d'actifs (Note 7 a))	(8 494)	(872)
Gains non réalisés sur les placements	(2 187)	(109)
Perte sur la vente d'actifs (Note 7(a))	-	6 171
Dépréciation d'immobilisations	-	143
Excédent des cotisations de l'employeur sur le coût net des avantages sociaux futurs	(3 062)	(2 370)
	19 867	49 797
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (Note 17)	1 483	(8 419)
Variation du montant à verser dans le fonds de distribution (Note 10)	(44 606)	(2 940)
	(23 256)	38 438
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dotations	2 154	174
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 11 b))	7 109	4 080
Remboursement de la dette à long terme (Note 9)	(1 651)	(1 556)
	7 612	2 698
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations (Note 7 a))	46 718	9 084
Acquisitions d'immobilisations	(13 106)	(9 955)
Variation de la tranche à long terme des débiteurs (Note 5)	151	2
Acquisition de placements	(1 535)	(2 601)
	32 228	(3 470)
Augmentation nette de la trésorerie et des placements à court terme	16 584	37 666
Trésorerie et placements à court terme, au début de l'exercice	212 143	174 477
Trésorerie et placements à court terme, à la fin de l'exercice	228 727 $	212 143 $

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

1. Description

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi constituante de l'Université Laurentienne de Sudbury* sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à renforcer les fondements de la connaissance dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français qui s'appuie sur une approche globale à l'égard de l'éducation des personnes autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentation

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Dans les états financiers consolidés, les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédure en vertu de la *LACC*

En raison des problèmes financiers et opérationnels que connaît l'Université depuis un certain temps, cette dernière a présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour »), le 1er février 2021, une demande d'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « *LACC* ») pour obtenir, notamment, une suspension des procédures afin qu'elle puisse procéder à une restructuration sur le plan des finances et des opérations. Le 1er février 2021, la Cour a accordé l'ordonnance initiale (telle qu'elle a été modifiée et mise à jour, l'« ordonnance initiale ») qui, entre autres, a nommé Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur de l'Université (le « contrôleur ») et a approuvé une suspension des procédures pour une période initiale de dix jours.

La procédure en vertu de la *LACC* prévoit une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université puisse procéder à une restructuration qui lui permettra d'assurer sa viabilité financière et opérationnelle. L'Université poursuit ses activités et continue de fournir des services et d'offrir des programmes d'enseignement.

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé le recours à une facilité de financement du débiteur exploitant (la « facilité de FDE ») de 25 000 $. Le 19 mai 2021, la facilité de FDE a été augmentée à 35 000 $ et la date d'échéance a été fixée au 31 janvier 2022. Le 27 janvier 2022, la Province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (le « Ministère »), a refinancé la facilité de FDE au moyen d'une avance au titre d'une facilité de financement de 35 000 $ (la « facilité de FDE du Ministère ») dont la date d'échéance, d'abord fixée au 30 septembre 2022, a été reportée au 30 novembre 2022. Le 28 novembre 2022, la facilité de FDE du Ministère a été remboursée dans son intégralité et a été remplacée par une convention de prêt à long terme de 35 000 $ conclue avec la Province de l'Ontario (Note 9).

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la *LACC* (*suite*)

Dans le contexte de la procédure en vertu de la *LACC*, l'Université a entrepris et terminé une restructuration complète de ses opérations et de l'enseignement prodigué : réduction des programmes et des cours offerts, réduction des effectifs du corps professoral et du nombre de départements, modification du régime de retraite de l'Université, rupture des relations de longue date avec l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe et renégociation des conventions collectives existantes. Toutes ces mesures ont donné lieu à une réduction importante des coûts annuels de l'Université.

Le 31 mai 2021, la Cour a prononcé une ordonnance visant l'approbation et la détermination du traitement des réclamations (l'« ordonnance relative à la procédure de réclamation ») en vertu de laquelle le contrôleur, conjointement avec l'Université, serait chargé d'étudier les réclamations des créanciers à l'égard de l'Université et de prévoir un mécanisme de détermination et de règlement des réclamations visées aux fins de vote ou de distribution relativement à un plan de transaction et d'arrangement conforme à la *LACC* à présenter par l'Université à une date ultérieure. Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les créanciers avaient jusqu'au 30 juillet 2021 pour soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également prononcé une ordonnance approuvant une procédure et une méthode de calcul des réclamations d'indemnités des employés ainsi qu'un processus de notification et de traitement des réclamations.

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'entremise du Ministère, dont la facilité de FDE du Ministère, des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 $ (reçues en 2022-2023) et des subventions basées sur la protection des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 $. La facilité de FDE du Ministère a été approuvée par la Cour le 27 janvier 2022 et le refinancement a eu lieu le 28 janvier 2022. L'entente de mandat stratégique (l'« EMS ») est une entente bilatérale conclue entre l'Université et le Ministère et est considérée par ce dernier comme un élément clé de son cadre de responsabilisation pour le système d'éducation postsecondaire ontarien. En juin 2026, l'Université a signé l'EMS4, entente de cinq ans qui sera en vigueur jusqu'en 2030. Cette entente établit les lignes directrices et les exigences relatives au financement de fonctionnement principal fondé sur les inscriptions et au financement axé sur le rendement. En vertu de l'EMS4, une révision complète de la formule utilisée pour le financement avant la troisième année de l'entente de cinq ans pourrait avoir une incidence sur la méthodologie utilisée pour l'établissement du financement futur.

Le plan de transaction et d'arrangement (le « plan ») daté du 21 juillet 2022 a été accepté pour dépôt par la Cour le 28 juillet 2022 et, à la même date, une ordonnance a été prononcée par la Cour autorisant une catégorie de créanciers visés (définis dans le plan) et permettant à l'Université de convoquer, d'organiser et de tenir une assemblée des créanciers aux fins d'un vote sur le plan (l'« ordonnance relative à l'assemblée »). Conformément aux modalités et à l'ordonnance relative à l'assemblée, le plan de transaction et d'arrangement a été modifié le 9 septembre 2022. Le plan a été déposé auprès de la Cour, puis un avis a été transmis aux destinataires de la liste de signification. Le plan a été publié sur le site Web du contrôleur.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la *LACC* (*suite*)

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des parcelles de biens immobiliers appartenant à l'Université moyennant un prix d'achat global pouvant atteindre 53 500 $ (Note 7 a)). Ce soutien était assujetti à certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation définitive du gouvernement et la mise en œuvre du plan. Selon le plan, le produit de la vente devait être versé dans le fonds de distribution, qui représente les sommes disponibles pour les distributions aux créanciers. Aux termes du plan, un montant minimal de 45 500 $ devait être tiré de la vente des biens immobiliers et versé au fonds de distribution. Le contrôleur a reçu tous les fonds versés au fonds de distribution et a procédé à toutes les répartitions aux créanciers à même celui-ci (Note 24).

Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du fonds de distribution. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le fonds de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025.

Une assemblée des créanciers visés a eu lieu le 14 septembre 2022 aux fins de vote sur le plan. Lors de l'assemblée, les majorités requises en nombre et en valeur des créanciers visés ayant droit de vote ont voté en faveur du plan. Le plan a été approuvé par la Cour le 5 octobre 2022.

Le paiement en entier des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations d'indemnités de vacances (définies dans le plan) était prévu à la suite de la mise en œuvre du plan.

Conformément au plan, les créanciers visés recevront une ou plusieurs distributions proportionnelles à partir du fonds de distribution.

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la *LACC*, réclamations d'indemnités de vacances et réclamations des créanciers visés ont fait pleinement, définitivement et irrévocablement l'objet d'une quittance et d'une libération, et elles ont été annulées et prescrites. Des distributions, dont le total s'élève à 5 954 $, ont été effectuées pour régler l'entièreté du solde de toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et réclamations d'indemnités de vacances. Conformément au plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à partir du fonds de distribution.

Au cours de l'exercice 2023, après la mise en œuvre du plan, un montant à verser dans le fonds de distribution relatif à une procédure en vertu de la *LACC* s'élevant à 47 546 $ (Note 10) a été comptabilisé, les passifs soumis au plan ont été réduits à néant $ et un recouvrement de 166 422 $ découlant de la procédure en vertu de la *LACC* a été comptabilisé par l'Université. L'Université a également décomptabilisé des apports reportés antérieurs à la procédure d'un montant de 26 193 $.

2. Mode de présentation (*suite*)

b) Procédure en vertu de la *LACC* (*suite*)

Au cours de l'exercice, la somme de 44 606 $ (2025 – 2 940 $) a été versée au fonds de distribution (Note 10) à même le produit de la vente de la Résidence Est, de l'immeuble de la sécurité et de l'entretien, des immeubles de l'École de médecine du Nord de l'Ontario ainsi que d'autres terrains (Note 7 a)). Le 30 janvier 2026, le contrôleur a établi la répartition et a depuis pris les mesures nécessaires pour verser aux créanciers visés les sommes du fonds de distribution leur revenant. Après la clôture de l'exercice, le montant intégral de la répartition a été établi et versé (Note 24).

c) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les produits, les charges et les autres opérations découlant de toutes les activités et entités sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir d'en définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'excédent et le déficit ainsi que les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises suivantes de l'Université :

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité entièrement contrôlée et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre de cette société à avoir droit de vote. MIRARCO fait la promotion de la recherche et du développement de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sécuritaire, durable et économique.
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (le « SNOLAB ») est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB a également conclu un accord de coentreprise avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa participation de 20 % dans le SNOLAB à la valeur de consolidation.

L'Université nomme un membre au conseil d'administration du Centre d'excellence en innovation minière (le « CEIM »), mais elle n'en détient pas le contrôle et n'exerce aucune influence notable sur lui. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats financiers du CEIM. Se reporter à la Note 21 pour prendre connaissance d'informations supplémentaires se rapportant au CEIM.

Diverses associations étudiantes ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés, car l'Université n'en détient pas le contrôle et n'exerce aucune influence notable sur elles.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des produits

L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports des organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, dont le financement public et certains dons non affectés, sont comptabilisés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports grevés d'une affectation externe autre que les dotations sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont inclus dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.

Les apports affectés aux dotations sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des dotations dans l'actif net.

Les promesses de dons ne sont pas des obligations exécutoires et, pour cette raison, ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les droits de scolarité, les frais accessoires, les autres frais et produits ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou les biens et services sont fournis.

b) Placements et produits financiers

Les placements à court terme sont constitués de fonds du marché monétaire. Ces fonds sont encaissables en tout temps et sont donc classés parmi les placements à court terme.

Les produits financiers proviennent principalement des placements dans des fonds communs détenus par l'Université et peuvent comprendre des variations de la juste valeur de marché, des gains ou des pertes réalisés, des dividendes et des intérêts.

Les produits financiers liés aux apports non affectés sont comptabilisés à titre d'autres frais et produits lorsqu'ils sont gagnés.

De plus, l'Université comptabilise dans les produits les frais d'administration attribuables à la gestion des fonds de dotation. Au cours de l'exercice, des frais d'administration de 531 $ (2025 – 494 $) ont été comptabilisés dans les autres frais et produits.

Les produits financiers liés aux dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Après la comptabilisation initiale, l'Université peut attribuer les produits financiers gagnés, qui peuvent être distribués à d'autres fins conformément aux directives du donateur externe, à une autre affectation interne.

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

b) Placements et produits financiers (*suite*)

Lorsque les produits financiers nets générés par des apports grevés d'une affectation externe excèdent le montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe de l'actif net au titre des dotations. Lorsque les produits financiers nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe de l'actif net au titre des dotations.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'actifs sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Immeubles	40 ans
Composants des immeubles	20 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Améliorations des terrains	15 ans

L'amortissement des projets de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations destinées à la vente sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif n'est plus amorti lorsqu'il est classé comme destiné à la vente.

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Pendant l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise du régime de retraite de l'Université Laurentienne (le « régime de retraite »). Au cours de la restructuration liée à la procédure en vertu de la *LACC*, et à la suite de négociations avec les syndicats concernés dans le cadre d'un processus de médiation supervisé par le tribunal, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux.

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre du régime de retraite à mesure que les employés rendent les services donnant droit aux prestations de retraite. Les obligations au titre du régime de retraite sont fondées sur la plus récente évaluation de capitalisation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite s'appuie sur la méthode de répartition des prestations sur la durée de service (qui intègre les hypothèses de la direction utilisées à des fins de financement, d'autres augmentations des coûts, l'âge de la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois exercices. Entre les évaluations actuarielles, les résultats du régime de retraite sont préparés en fonction des extrapolations des derniers résultats de l'évaluation de capitalisation disponibles. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1er juillet 2025 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au plus tard le 1er juillet 2028.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (*suite*)

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Le coût des services rendus et les charges financières pour l'exercice sont comptabilisés dans les charges sous Salaires et charges sociales.

Les réévaluations et autres éléments comprennent le total de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains actuariels et les pertes actuarielles, l'effet de toute provision pour moins-value dans le cas d'un actif net au titre du régime de retraite, les coûts des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et pertes découlant de règlements et de compressions relatifs au régime. Les réévaluations sont directement comptabilisées dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision sur les actifs du régime de retraite pour le rétablissement des prestations conformément à la politique du régime de retraite en matière de prestations et de financement.

e) Actif net grevé d'affectations internes

L'Université affecte certains éléments de son actif net de fonctionnement à une utilisation future particulière. Lorsqu'ils sont constatés, les produits et les charges connexes sont portés au résultat et le solde de l'actif net grevé d'affectations internes est augmenté ou diminué au moyen d'un transfert depuis ou vers l'actif net non affecté.

f) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

Les placements détenus dans des fonds à revenu fixe et des fonds d'actions négociés sur un marché actif ainsi que les placements détenus dans des biens immobiliers sont ensuite comptabilisés à la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés de même que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant les périodes de présentation de l'information financière. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses sont la valeur comptable des débiteurs, les immobilisations, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances accumulées et les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Principales méthodes comptables (*suite*)

h) Dépréciation d'immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus contribuer à la capacité de l'Université de fournir des biens ou des services.

Une dépréciation a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou à sa juste valeur. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur des immobilisations et l'inscription d'une charge à l'état consolidé des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

i) Montant à verser dans le fonds de distribution relatif à une procédure en vertu de la *LACC*

En raison de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les obligations antérieures au dépôt de la demande en date du 1er février 2021 ainsi que certaines obligations liées à la restructuration survenues après le début de la procédure en vertu de la *LACC* le 1er février 2021 ont été éteintes. Le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations d'indemnités de vacances, qui est conditionnel aux droits des demandeurs de recevoir le paiement intégral de leurs réclamations, a été effectué. Ces réclamations, dont le montant total s'élève à 5 954 $, ont été payées en entier en 2023 après la mise en œuvre du plan. Les distributions aux créanciers visés à partir du fonds de distribution sont effectuées de façon proportionnelle. Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du fonds de distribution. Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1er février 2021 n'ont fait l'objet ni d'une transaction ni d'une quittance dans le cadre du plan et leur traitement se poursuivra dans le cours normal des activités.

En 2023, les obligations soumises au plan, y compris certains apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la *LACC*, ont été décomptabilisées lorsqu'elles ont été légalement éteintes à la suite de la mise en œuvre du plan, ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état consolidé des résultats. Un montant à verser dans le fonds de distribution relatif à la procédure en vertu de la *LACC* (Note 10) a été comptabilisé pour refléter les montants maximaux anticipés qui seront versés dans le fonds de distribution lors de la vente de certains actifs immobiliers. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le fonds de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025. Au cours de l'exercice 2026, la somme de 44 606 $ a été versée au fonds de distribution. Le 30 janvier 2026, le contrôleur a établi la répartition et a depuis pris les mesures nécessaires pour verser aux créanciers visés les sommes du fonds de distribution. Après la clôture de l'exercice, le montant intégral de la répartition a été établi et versé (Note 24).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

4. Trésorerie et placements

	2026	2025
À court terme		
Trésorerie	205 990 $	189 987 $
Placements à court terme	22 737	22 156
	228 727 $	212 143 $
À long terme		
Actions	29 054 $	21 601 $
Fonds à revenu fixe	21 244	20 749
Infrastructures mondiales	9 023	8 298
Crédit structuré	4 732	4 696
Fonds de placements immobiliers	3 336	3 248
	67 389 $	58 592 $

Sont compris dans les montants ci-dessus une trésorerie grevée d'une affectation de néant $ (2025 – néant $) et des placements à court terme grevés d'une affectation de 14 425 $ (2025 – 15 023 $) (Note 11 a)), lesquels se rapportent à des apports externes affectés à la recherche et à d'autres dépenses à engager au cours d'exercices ultérieurs. Des comptes destinés aux placements et des comptes bancaires distincts ont été ouverts en décembre 2020 pour conserver une partie des fonds grevés d'une affectation externe avancés à l'Université avant que les charges connexes ne soient engagées.

Les placements à long terme de 67 389 $ (2025 – 58 592 $) comprennent des placements de fonds de dotation grevés d'une affectation externe de 59 756 $ (2025 – 52 527 $) (Note 13).

5. Débiteurs

	2026	2025
Subventions et contrats grevés d'une affectation	4 289 $	4 033 $
Droits de scolarité et frais accessoires	8 427	7 938
Subventions de fonctionnement	2 221	3 533
Sommes à recevoir de l'État	1 220	3 411
Autres	1 852	1 666
	18 009 $	20 581 $
Moins : provision pour créances douteuses	(4 407)	(4 591)
	13 602 $	15 990 $
Tranche à court terme des débiteurs	13 567 $	15 804 $
Tranche à long terme des débiteurs	35	186
	13 602 $	15 990 $

6. Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite.

Depuis le 1er juillet 2012, le régime de retraite prévoit que tout service futur rendu leur donne droit à des prestations définies. Auparavant, le régime de retraite offrait des prestations de retraite selon une formule hybride (un régime à cotisations définies et un régime à prestations définies minimales garanties).

L'Université est l'employeur principal du régime de retraite, qui comprend également d'autres employeurs participants, soit le CEIM, le SNOLAB et MIRARCO.

Les améliorations futures aux prestations prévues par le régime de retraite sont assujetties aux mesures de durabilité du régime établies dans la politique en matière de prestations et de financement. Des améliorations aux prestations ont été accordées aux employés actifs et aux retraités jusqu'au 30 juin 2025 et seront accordées annuellement par la suite, sous réserve que le niveau de financement du régime de retraite satisfasse aux critères énoncés dans la politique en matière de prestations et de financement. Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, qui comprend une provision pour rétablissement des prestations, a été effectué et sert de fondement à l'obligation au titre des prestations constituées. Au 30 avril 2026, l'Université affichait des passifs au titre du régime de retraite de néant $ (2025 – néant $).

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (*suite*)

Les coûts des services passés, les gains actuariels et les pertes actuarielles sur les actifs des régimes ou les obligations au titre des prestations définies ainsi que les gains et les pertes découlant de la modification sont comptabilisés comme des réévaluations de l'actif net.

La répartition du régime de retraite se présente comme suit :

	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées	(487 947) $	(447 697) $
Juste valeur des actifs du régime	500 254	458 561
Provision pour rétablissement des prestations	(12 307)	(10 864)
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	- $	- $

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2026 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Provision pour rétablissement des prestations	Actifs (passifs) au titre des prestations constituées
Solde, au 30 avril 2025	458 561 $	(447 697) $	(10 864) $	- $
Cotisations	11 853	(5 819)	-	6 034
Ajustement des exercices 2023 à 2025 à la suite d'une nouvelle évaluation actuarielle	(4 054)	4 054	-	-
Coûts de la période courante		(25 105)	-	(25 105)
Prestations versées	(23 570)	23 570	-	-
Rendement réel des actifs du régime	57 464	(9 319)	-	48 145
Gain actuariel		(23 833)	-	(23 833)
Modification du régime		(3 798)	-	(3 798)
Provision pour rétablissement des prestations		-	(1 443)	(1 443)
Solde, au 30 avril 2026	500 254 $	(487 947) $	(12 307) $	- $

6. Avantages sociaux futurs (*suite*)

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2025 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Provision pour rétablissement des prestations	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2024	433 093 $	(429 609) $	(3 484) $	- $
Cotisations	10 628	(5 249)	-	5 379
Coûts de la période courante		(24 040)	-	(24 040)
Prestations versées	(22 591)	22 591	-	-
Rendement réel des actifs du régime	37 431	(6 912)	-	30 519
Gain actuariel	-	(4 478)	-	(4 478)
Provision pour rétablissement des prestations	-	-	(7 380)	(7 380)
Solde, au 30 avril 2025	458 561 $	(447 697) $	(10 864) $	- $

Les hypothèses importantes utilisées s'établissent comme suit (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite	
	2026	2025
Taux d'actualisation	6,35 %	6,10 %
Provision pour les écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	7,86 %	7,86 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	6,35 %	6,10 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

a) Immobilisations destinées à la vente

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
Résidence Est				
Immeuble destiné à la vente	- $	- $	- $	14 045 $
Améliorations du terrain destiné à la vente	-	-	-	71
Terrain destiné à la vente	-	-	-	58
Immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé				
Immeubles destinés à la vente	-	-	-	10 098
Terrain destiné à la vente	-	-	-	173
Sécurité et entretien :				
Immeuble destiné à la vente	-	-	-	556
Terrain destiné à la vente	-	-	-	166
Autres terrains destinés à la vente				
Terrain du centre Willet Green Miller et terrain vacant adjacent	-		-	350
Stationnement (« the Pit »)	-		-	690
Autre terrain institutionnel	-		-	300
Manoir Bell				
Immeuble destiné à la vente	-	-	-	-
Terrain destiné à la vente	-	-	-	84
	- $	- $	- $	26 591 $

Les immobilisations destinées à la vente à l'exercice précédent comprenaient la Résidence Est, dont la valeur comptable nette s'établissait à 14 174 $. Le 28 août 2025, l'Université a vendu cet immeuble à la Province de l'Ontario pour un produit de 24 100 $ et le lui loue désormais (Note 16 e)). Le gain sur la vente de 9 926 $ sera reporté et amorti sur la durée du contrat de location (Note 12).

Les immobilisations destinées à la vente de l'exercice précédent comprennent l'immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et le Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé, dont la valeur comptable nette s'élève à 10 271 $. Les apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice précédent comprennent un solde non amorti de 9 366 $ relatif à ces immobilisations (Note 11 b)). Le 28 août 2025, l'Université a vendu ces biens à la Province de l'Ontario moyennant un produit de 16 800 $. La vente a donné lieu à la constatation d'un gain de 6 529 $ et à la comptabilisation en produits d'apports reportés afférents aux immobilisations non amortis de 9 366 $ (Note 11 b)).

7. Immobilisations (*suite*)

a) Immobilisations destinées à la vente (*suite*)

Les immobilisations destinées à la vente à l'exercice précédent comprenaient l'immeuble de la sécurité et de l'entretien, dont la valeur comptable nette s'établissait à 722 $. Les apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice précédent comprennent un solde non amorti de 556 $ relatif à ces immobilisations (Note 11 b)). Le 28 août 2025, l'Université a vendu cet immeuble à la Province de l'Ontario pour un produit de 2 850 $ et le lui loue désormais (Note 16 f)). Le gain de 2 128 $ sur la vente sera reporté et amorti sur la durée du contrat de location (Note 12), et des apports reportés afférents aux immobilisations non amortis de 556 $ ont été comptabilisés dans les produits (Note 11 b)).

Les immobilisations destinées à la vente de l'exercice précédent comprennent aussi un autre terrain d'une valeur comptable nette de 1 340 $. Le 28 août 2025, l'Université a vendu ces terrains à la Province de l'Ontario pour un produit de 1 750 $ et en loue désormais une partie (Note 16 g)). Le gain à la vente de 410 $ sera amorti sur la durée du contrat de location (Note 12).

Le produit total des transactions de vente mentionnées ci-dessus s'élève à 45 500 $. De ce montant, 44 606 $ ont été versés dans le fonds de distribution (Note 10) et 894 $ ont été conservés par l'Université.

Les immobilisations destinées à la vente de l'exercice précédent comprenaient l'immeuble situé au 251, rue John, également connu sous le nom de « Manoir Bell », dont la valeur comptable nette s'établissait à 84 $. Cet immeuble a été vendu le 31 octobre 2025 moyennant un produit de 1 218 $, ce qui a donné lieu à un gain de 1 134 $ sur la vente, comptabilisé dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice précédent, l'Université a vendu à la Province de l'Ontario, le 29 janvier 2025, le centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique, dont la valeur comptable nette s'établissait à 14 120 $, moyennant un produit de 8 000 $. Sur la totalité des produits générés, l'Université a conservé 5 954 $ pour effectuer le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations d'indemnités de vacances, et versé 2 046 $ dans le fonds de distribution. La vente d'actifs a généré une perte de 6 120 $. À la vente, des apports reportés afférents aux immobilisations de 12 852 $ ont été comptabilisés à titre de produits et sont inclus dans l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice précédent (Note 11 b)). L'Université a repris l'immeuble à bail auprès de la Province en vertu du contrat de vente (Note 16 d)).

Au cours de l'exercice précédent, l'Université a également vendu l'immeuble connu sous le nom de « Maison du recteur » le 1er mai 2024. Le produit net de 894 $ a été versé dans le fonds de distribution (Note 10). La valeur comptable nette de l'actif s'établissait à 22 $, ce qui a donné lieu à un gain à la vente d'actifs de 872 $ comptabilisé dans l'état des résultats.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (*suite*)

Gain sur la vente d'actifs

	2026	2025
Immeuble de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé	6 529 $	- $
Manoir Bell	1 134	-
Maison du recteur	-	872
Amortissement des gains reportés sur la vente d'actifs (Note 12)	831	-
Gain sur la vente d'actifs	8 494 $	872 $

Perte sur la vente d'actifs

	2026	2025
Centre pour la vitalité des lacs Vale et Centre du bassin hydrologique	- $	6 120 $
Vente du matériel de MIRARCO	-	51
Perte sur la vente d'actifs	- $	6 171 $

b) Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
Immeubles	302 893 $	131 472 $	171 421 $	175 490 $
Composants des immeubles	18 714	1 816	16 898	9 720
Matériel et mobilier	70 025	64 534	5 491	4 367
Améliorations des terrains	10 830	10 133	697	806
Terrains	10 427	-	10 427	10 427
	412 889 $	207 955 $	204 934 $	200 810 $

7. Immobilisations (*suite*)

Un montant de 3 491 $ (2025 – 883 $) est attribuable aux immeubles en construction et n'est pas encore amorti.

Les immobilisations de l'Université ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. En l'absence de tels indices, celle-ci a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une provision pour moins-value. Les immeubles de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de prodiguer un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir les activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière importante et le groupe d'actifs continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien, actuellement et à l'avenir, aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université.

8. Créditeurs et charges à payer

Des sommes à remettre à l'État totalisant 3 690 $ (2025 – 2 353 $) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer, ce qui comprend les montants à payer pour les cotisations sociales.

9. Dette à long terme

Le 28 novembre 2022, lors de la mise en œuvre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la *LACC*, l'Université a conclu une nouvelle convention de prêt garanti à long terme avec la Province de l'Ontario (le « financement de sortie »). En 2026, l'Université a effectué des paiements de capital de 1 651 $ (2025 – 1 556 $) conformément aux modalités du financement de sortie. Le total des intérêts payés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élève à 1 916 $ (2025 – 2 011 $). L'Université a accordé une sûreté réelle et un privilège de premier rang sur tous les biens donnés en garantie (sous réserve uniquement des privilèges autorisés définis dans la convention de prêt) de l'Université en faveur de la Province de l'Ontario afin de garantir le financement de sortie. La convention de prêt de sortie prévoit six clauses restrictives qui doivent être respectées sur sa durée. La première clause restrictive de l'emprunt, soit un ratio de couverture de la dette supérieur à 1:1, est entrée en vigueur en 2023-2024 et a été respectée au cours des exercices 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Deux clauses restrictives, soit un ratio de réserve primaire supérieur à trente jours et un actif net utilisable supérieur à néant $, sont devenues applicables au cours de l'exercice 2025-2026 et ont été respectées. Les trois autres clauses restrictives, soit un ratio du résultat net supérieur à 1,5 %, un excédent des produits sur les charges supérieur à néant $ et un ratio des produits d'exploitation nets supérieur à 5 %, deviendront applicables au cours de l'exercice 2027-2028.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme (*suite*)

La dette de l'Université aux 30 avril 2026 et 2025 s'établit comme suit :

	Taux fixe	Échéance	2026	2025
Province de l'Ontario	6,11 %	2038	29 735 $	31 386 $
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme			(1 752)	(1 651)
			27 983 $	29 735 $

Les remboursements de capital sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2027	1 752 $
2028	1 859
2029	1 972
2030	2 093
2031	2 220
Par la suite	19 839
	29 735 $

10. Montant à verser dans le fonds de distribution relatif à une procédure en vertu de la *LACC*

Le montant à payer au fonds de distribution aux termes de la *LACC* à l'exercice précédent (Note 2 b) et Note 3 i)) correspond au montant à verser dans le fonds de distribution conformément au plan.

Au cours de l'exercice précédent, 2 940 $ ont été versés dans le fonds de distribution à partir du produit de la vente du Centre pour la vitalité des lacs Vale, du centre du bassin hydrologique et de la maison du recteur (Note 7). Des produits de 8 894 $ générés, l'Université a conservé 5 954 $ pour effectuer le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la *LACC* et des réclamations d'indemnités de vacances, et versé 2 940 $ dans le fonds de distribution, ce qui a donné lieu à un solde à payer de 44 606 $ au 30 avril 2025.

Le 28 août 2025, l'Université a vendu des actifs à la Province de l'Ontario moyennant un produit de 44 500 $. De ce montant, 44 606 $ ont été versés dans le fonds de distribution et 894 $ ont été conservés par l'Université (Note 7 a)). Le 30 janvier 2026, le contrôleur a établi la répartition et a depuis pris les mesures nécessaires pour verser aux créanciers visés les sommes leur revenant sur le fonds de distribution. Après la clôture de l'exercice, le montant intégral de la répartition a été établi et versé (Note 24).

11. Apports reportés

a) Apports reportés

Les apports reportés sont des apports grevés d'une affectation externe destinés à la recherche et à d'autres charges devant être engagées au cours d'exercices ultérieurs. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	16 406 $	18 135 $
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	13 564	9 982
Moins : montants comptabilisés à titre de produits	(14 686)	(11 711)
Solde, à la fin de l'exercice	15 284 $	16 406 $

Les apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice pour tous les types de produits s'élevaient à 14 686 $ (2025 – 11 711 $). Ce montant comprend des produits de recherche de 9 769 $ (2025 – 8 417 $). Les charges correspondantes liées aux activités de recherche sont les suivantes : des salaires et charges sociales de 5 437 $ (2025 – 4 610 $), des charges de fonctionnement et de recherche de 3 834 $ (2025 – 2 429 $) et des bourses d'études de 498 $ (2025 – 491 $).

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2026	2025
Subventions de recherche	10 936 $	11 822 $
Autres subventions et contrats	3 513	3 727
Bourses d'études	835	857
Solde, à la fin de l'exercice	15 284 $	16 406 $

Depuis décembre 2020, l'Université détient des comptes bancaires distincts et des comptes destinés aux placements à court terme pour conserver les apports futurs grevés d'une affectation.

Le tableau ci-dessous détaille les soldes des apports reportés grevés d'une affectation détenus dans des comptes bancaires distincts :

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

11. Apports reportés (*suite*)

	2026	2025
Montant d'apports reportés détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme		
Compte de subventions de recherche inutilisées	10 936 $	11 822 $
Compte de fonds affectés	3 489	3 201
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme	859	1 383
	15 284 $	16 406 $

Les soldes de trésorerie dans les comptes bancaires distincts et dans les comptes destinés aux placements à court terme sont transférés dans une période ultérieure à celle où sont engagées les charges liées aux apports reportés.

b) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant inutilisé et non amorti des dons et des subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. La variation des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2026	2025
Inutilisés :		
Solde, au début de l'exercice	1 676 $	3 632 $
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	7 109	4 080
Moins : montants utilisés	(8 286)	(6 036)
Solde, à la fin de l'exercice	499	1 676
Non amortis :		
Solde, au début de l'exercice	100 894	112 822
Plus : apports utilisés au cours de l'exercice	8 286	6 036
Moins : montants amortis aux produits		
Comptabilisation à la vente des biens (Note 7 a))	(9 922)	(12 852)
Amortissement à la vente du matériel de MIRARCO	-	(241)
Autre amortissement	(4 504)	(4 871)
	(14 426)	(17 964)
Solde, à la fin de l'exercice	94 754	100 894
Total des montants inutilisés et non amortis des apports afférents aux immobilisations	95 253 $	102 570 $

Les apports reportés afférents aux immobilisations non amortis comprennent un montant de néant $ (2025 – 9 992 $) lié aux biens destinés à la vente (Note 7 a)).

12. Gain reporté sur la vente d'actifs

Les gains sur la vente d'immeubles loués seront amortis sur la durée de leurs contrats de location de dix ans venant à échéance le 27 août 2035 (Note 7 a)). Ces contrats de location ont débuté le 28 août 2025, ce qui a donné lieu à huit mois d'amortissement, soit 832 $ en 2026 (2025 – néant $).

	Gain sur la vente	Amortissement	2026	2025
Résidence Est	9 926 $	(663) $	9 263 $	- $
Immeuble de la sécurité et de l'entretien	2 128	(142)	1 986	-
Stationnement 15 (« the Pit »)	410	(27)	383	-
	12 464 $	(832) $	11 632 $	- $

13. Dotations et produits financiers

Les dotations se composent des fonds grevés d'une affectation reçus par l'Université et des produits financiers cumulés qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution. Les produits financiers tirés des placements à long terme afférents aux dotations sont utilisés conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits financiers réguliers tirés de celles-ci, sans égard aux produits financiers gagnés au cours de l'exercice, l'objectif de placement des fonds de dotation consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation, majoré des distributions et des coûts afférents au placement et à la gestion des fonds.

Seuls les produits financiers générés par les dotations peuvent être utilisés pour soutenir l'activité désignée pour chaque dotation. La distribution est conditionnelle à la disponibilité suffisante des produits réinvestis cumulés. Si les produits réinvestis cumulés sont inférieurs aux besoins en matière de distribution, un ajustement de la distribution est effectué de manière à ne pas avoir d'effet sur le solde du capital.

L'Université revoit son taux de distribution sur une base annuelle. En 2026, l'Université a approuvé une distribution allant jusqu'à 5 % (2025 – 5 %) de la juste valeur des placements de dotation, sous réserve de la disponibilité des produits financiers gagnés dans chaque compte de dotation. Le montant total réel distribué s'est élevé à 1 980 $ (2025 – 1 568 $).

L'Université facture des frais d'administration à l'égard des produits financiers afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement au placement et à la gestion des fonds de dotation. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et produits de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de 531 $ (2025 – 494 $).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

13. Dotations et produits financiers (*suite*)

La variation de l'actif net grevé d'une affectation au titre des dotations s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	52 527 $	49 614 $
Dotations	2 154	174
Augmentation (diminution) nette des dotations		
Produits financiers	7 887	5 087
Frais d'administration	(531)	(494)
Frais de gestion de placements	(301)	(286)
Produits financiers distribués	(1 980)	(1 568)
	5 075	2 739
Solde, à la fin de l'exercice	59 756 $	52 527 $

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds affectés à la dotation. Les fonds d'actions, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structuré et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.

Le solde des dotations se compose de ce qui suit :

	2026	2025
Dotations cumulées	38 771 $	36 616 $
Produits financiers cumulés réinvestis	20 985	15 911
	59 756 $	52 527 $

La répartition des produits financiers se présente comme suit :

	2026	2025
Gains non réalisés	7 262 $	2 848 $
Produits d'intérêts et dividendes	6 108	7 979
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements	(92)	1 013
	13 278 $	11 840 $
Produits financiers liés aux dotations	5 605	3 233
Produits financiers comptabilisés dans les autres frais et produits (Note 18)	7 673	8 607
	13 278 $	11 840 $

14. Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2026	2025
Immobilisations destinées à la vente	- $	26 591 $
Immobilisations	204 934	200 810
Moins : montants financés par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations non amortis (Note 11 b))	(94 754)	(100 894)
	110 180 $	126 507 $

15. Actif net grevé d'affectations internes

	2026	2025
Infrastructure	65 000 $	- $
Transformation (Note 19)	12 675	7 992
Activités auxiliaires	7 754	6 851
Autres projets et initiatives	5 178	4 572
Provision pour éventualités d'exploitation	5 000	-
Initiatives stratégiques en matière d'enseignement	5 000	-
Projets d'investissement	3 307	3 381
Augmentation des inscriptions	3 169	4 800
Mesures correctives en matière d'assurance de la qualité	2 744	-
Recherche des départements et des filiales	2 616	2 155
	112 443 $	29 751 $

Au cours de l'exercice, l'Université a créé le fonds grevé d'une affectation interne visant les infrastructures et y a viré 65 000 $ (2025 – néant $) à partir du fonds non affecté afin de soutenir des projets d'infrastructure futurs.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Transformation » représente les crédits budgétaires inutilisés reportés aux fins de la mise en œuvre du plan de transformation. Ce fonds servira à financer les dépenses liées aux projets de transformation des exercices ultérieurs (Note 19). L'Université a transféré 4 683 $ (2025 – 4 413 $) du fonds non affecté à ce fonds aux fins des projets de transformation.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Activités auxiliaires » représente le surplus généré par les activités auxiliaires. L'Université a transféré le surplus de 903 $ de l'exercice (2025 – 3 432 $) du fonds non affecté à ce fonds aux fins des projets auxiliaires.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Autres projets et initiatives » représente les fonds non utilisés pour les indemnités professionnelles, le financement d'entreprises en démarrage et diverses initiatives de services offerts aux étudiants, qui seront utilisés dans l'avenir. L'Université a transféré 606 $ (2025 – 1 428 $) du fonds non affecté à ce fonds aux fins du financement de ces initiatives.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

15. Actif net grevé d'affectations internes (*suite*)

Au cours de l'exercice, l'Université a créé le fonds grevé d'affectations internes visant les éventualités d'exploitation et y a viré 5 000 $ (2025 – néant $) à partir du fonds non affecté pour couvrir d'éventuelles charges d'exploitation imprévues.

Au cours de l'exercice, l'Université a créé le fonds grevé d'affectations internes visant les initiatives stratégiques en matière d'enseignement et y a viré 5 000 $ (2025 – néant $) à partir du fonds non affecté afin de soutenir des projets d'enseignement stratégiques.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Projets d'investissement » représente le financement prévu pour les projets d'investissement pluriannuels ainsi que les sommes non utilisées des budgets d'investissement qui seront utilisées au prochain exercice. L'Université a transféré néant $ (2025 – 1 868 $) des fonds non affectés à ce fonds aux fins de dépenses en immobilisations futures et a transféré un montant net de 74 $ au titre des dépenses en immobilisations (2025 – néant $) du fonds grevé d'affectations internes au fonds non affecté.

Au cours de l'exercice précédent, l'Université a établi le fonds grevé d'affectations internes relatif à l'augmentation des inscriptions visant à accroître le recrutement, les inscriptions et, par conséquent, les produits de l'établissement. L'Université a viré néant $ (2025 – 4 800 $) du fonds non affecté au fonds grevé d'affectations internes aux fins de projets visant l'accroissement des effectifs étudiants et a engagé des dépenses de 1 631 $ au titre de ces projets (2025 – néant $).

Au cours de l'exercice, l'Université a créé le fonds grevé d'une affectation interne visant l'assurance de la qualité et y a viré 2 744 $ (2025 – néant $) à partir du fonds non affecté afin de donner suite aux initiatives en suspens en matière d'assurance de la qualité.

Le fonds grevé d'affectations internes nommé « Recherche des départements et des filiales » est destiné aux projets de MIRARCO et à d'autres projets de recherche à l'interne. L'Université a transféré à ce fonds un montant excédentaire non affecté de 461 $ (2025 – 442 $) aux fins des dépenses de recherche interne futures.

L'actif net grevé d'affectations internes est approuvé par résolution du Conseil des gouverneurs.

16. Engagements et éventualités

a) L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative de propre assureur comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.

b) L'Université est partie à certaines questions d'ordre juridique et à certains litiges, la conclusion de ceux-ci ne pouvant être déterminée à l'heure actuelle. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles seront réglées, ces réclamations étant actuellement attribuées à son assureur.

16. Engagements et éventualités (*suite*)

b) Les réclamations existant au début de la procédure en vertu de la *LACC*, qui étaient significatives, ont été examinées dans le cadre du traitement des réclamations. En 2022, l'Université a comptabilisé certaines de ces réclamations à titre de passifs soumis au plan, dans la mesure où elles ont été résolues ou réglées dans le cadre du traitement des réclamations. Certaines réclamations étaient sujettes à une incertitude relative à la mesure. Conformément au plan, toutes les réclamations faites par les créanciers visés à l'Université ont été éteintes et libérées. Certaines réclamations ont été désignées comme des réclamations assurées dans le cadre du plan; dans ce cas, le recouvrement du demandeur se limite aux prestations d'assurance, s'il y a lieu, et non à un règlement de la part de l'Université.

c) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (Note 6), qui comprenait auparavant les anciennes universités fédérées, le SNOLAB, le CEIM et MIRARCO. Depuis le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe qui ont continué d'être employés après le 31 décembre 2021 sont devenus des membres suspendus du régime de retraite à compter de cette date. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continuent d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université et ses syndicats ont convenu d'établir un comité mixte sur le régime de retraite ainsi que sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été établi que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.

d) Le 30 janvier 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario. Un loyer annuel de 437 $ plus la TVH pour le Centre pour la vitalité des lacs Vale et de 60 $ plus la TVH pour le centre du bassin hydrologique est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 29 janvier 2035.

e) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour la Résidence Est. Un loyer annuel de 1 326 $ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.

f) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour l'immeuble de la sécurité et de l'entretien. Un loyer annuel de 222 $ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.

g) Le 28 août 2025, l'Université a signé un contrat de location de dix ans avec la Province de l'Ontario pour le stationnement 15 (« the Pit »). Un loyer annuel de 83 $ plus la TVH est payable en versements mensuels égaux jusqu'au 27 août 2035.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

16. Engagements et éventualités (*suite*)

h) L'Université a conclu à titre de locataire un contrat de location de cinq ans avec la Province de l'Ontario relatif à l'espace de bureaux situé dans le centre Willet Green Miller. Les paiements de location s'élèveront à 382 $ en 2026-2027 et à 259 $ en 2027-2028. Le contrat de location arrive à échéance le 31 décembre 2027.

i) Au cours de l'exercice 2023-2024, le Conseil des gouverneurs et le Ministère ont approuvé un projet de transformation s'échelonnant sur quatre années pour lequel un budget de 32 500 $ est prévu (Note 19). Au cours de l'exercice 2025-2026, un montant de 5 417 $ a été utilisé pour ce projet (2025 – 2 787 $).

j) L'Université a subi une violation de données de portée limitée découlant d'un vaste cyberincident dont elle a pris connaissance le 18 février 2024. L'Université détient une police d'assurance assortie d'une couverture de 2 000 $ et d'une franchise de 250 $. Les dépenses engagées relativement à l'incident au cours des exercices précédents se sont élevées à 1 010 $. L'incident a été déclaré à l'assureur et celui-ci en a pris connaissance. Il passe en revue la réclamation et n'a pas encore déterminé les dépenses qui seront couvertes ou acceptées. Par conséquent, aucun débiteur et aucun recouvrement de charge connexe n'ont été comptabilisés dans ces états financiers consolidés.

k) Des frais importants de démantèlement définitif relatifs à l'installation du SNOLAB pourraient être engagés à l'achèvement des expériences en cours. Aucun démantèlement définitif n'est prévu à court terme à l'heure actuelle et il n'existe aucune estimation raisonnable quant au moment où un tel démantèlement pourrait avoir lieu. De nouvelles expériences sont menées présentement dans cette installation; la phase de son démantèlement définitif n'est pas envisagée dans un avenir prévisible. Les coûts de mise hors service ou d'agrandissement des installations sont à la charge des établissements membres selon leur quote-part respective.

17. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	2 237 $	(5 468) $
Charges payées d'avance	(255)	53
Créditeurs et charges à payer	1 534	(1 815)
Indemnités de vacances accumulées	425	467
Produits reportés	(1 336)	73
Apports reportés	(1 122)	(1 729)
	1 483 $	(8 419) $

18. Autres frais et produits

Les autres frais et produits s'établissent comme suit :

	2026	2025
Produits financiers (Note 13)	7 673 $	8 607 $
Frais afférents aux cours et autres frais	6 781	7 112
Frais d'administration	3 836	4 402
Frais obligatoires	3 343	3 234
Étudiants parrainés	2 257	2 250
Cotisation de TVH relative au choix selon l'article 211	-	1 683
Bourses d'études et autres apports affectés	1 832	1 331
	25 722 $	28 619 $

19. Transformation

Une étape clé de la procédure en vertu de la *LACC* a été franchie en octobre 2021 lorsque l'Université a annoncé avoir retenu les services de Nous Group pour réaliser un examen de ses activités et de sa gouvernance afin d'améliorer sa structure opérationnelle et son fonctionnement ainsi que la gouvernance de son Conseil des gouverneurs et de son sénat. Conformément à l'engagement de l'Université de mener un examen de manière indépendante, Nous Group a rendu des comptes directement à l'agent en chef de la restructuration et au contrôleur désigné par le tribunal tout au long du processus.

Le plan de mise en œuvre prévoyait que l'Université s'engage à mettre en place un groupe de consultation en transformation et élabore un plan détaillé pour réaliser la transformation et la restructuration de ses opérations, comme il est décrit dans le rapport sur la gouvernance et les activités. Ce groupe a pour but de communiquer l'avancement du plan de transformation de Deloitte, consultant en gestion de projets. Le coût du projet de transformation est évalué à 32 500 $, qui seront dépensés sur quatre ans à partir de 2023-2024. Cette somme est comprise dans les prévisions financières quinquennales du Ministère. Le plan de transformation a été élaboré en cent vingt jours et a reçu l'approbation du Conseil des gouverneurs le 1er novembre 2023, puis celle du Ministère.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

20. Risques financiers

L'Université est exposée aux risques financiers ci-dessous, découlant de ses instruments financiers. Aucun changement n'est survenu par rapport à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur de sa trésorerie, ses placements et ses débiteurs, comme ils sont présentés à l'état consolidé de la situation financière. La concentration du risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

Elle évalue continuellement les débiteurs et inscrit les montants non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait état la Note 5.

b) Risque de taux d'intérêt

L'Université a toujours été exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements portant intérêt et sa dette à long terme, comme ils sont présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie et les Notes 4 et 9. Conformément au plan, les obligations de l'Université liées au remboursement du capital et des intérêts de certaines réclamations relatives aux conventions de prêt antérieures à la procédure en vertu de la *LACC* ont été éteintes.

Au 30 avril 2026, l'Université a une dette à long terme de 29 735 $ (2025 –31 386 $) portant intérêt au taux fixe de 6,11 % auprès de la Province de l'Ontario. Elle est donc exposée au risque de taux d'intérêt (Note 9).

c) Risque de change

L'Université est exposée au risque de change à l'égard de ses placements libellés en monnaie étrangère, notamment en ce qui concerne ses placements sous-jacents dans des fonds communs libellés en monnaie étrangère, étant donné que leur juste valeur et leurs flux de trésorerie futurs fluctueront selon les variations des valeurs relatives des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. L'Université gère le risque de change en réalisant des activités de suivi et en respectant la politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Université ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. Les passifs, comme les créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et le montant à verser dans le fonds de distribution, entraînent un risque de liquidité. L'Université gère ce risque en surveillant ses besoins de fonctionnement.

20. Risques financiers (*suite*) :

e) Risque de prix

L'Université est exposée au risque de prix en raison de ses nombreux placements à long terme (Note 4). Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs applicables à tous les instruments sur le marché. Pour gérer ce risque, l'Université applique une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs, laquelle fixe une composition cible par type de placement afin d'obtenir un rendement optimal, tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de l'appétence au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes, et le Conseil surveille le rendement des placements.

21. Opérations entre apparentés

Les apparentés de l'Université sont les suivants :

a) Centre d'excellence en innovation minière (« CEIM »)

Le CEIM a été créé le 23 avril 2007 pour faire progresser l'étude, la recherche et l'innovation. L'Université a versé au CEIM un montant de 10 000 $ reçu du gouvernement provincial pour sa mise sur pied et son financement dès sa création.

Comme il est décrit dans la méthode de consolidation (Note 2 c)), les résultats financiers du CEIM ne sont pas inclus dans ces états financiers consolidés. Les opérations entre apparentés et les informations liées au CEIM sont évaluées à la valeur d'échange comme suit :

	2026	2025
Recouvrements et charges sur les biens et services	1 591 $	1 289 $

Au 30 avril 2026, l'Université avait un montant de 382 $ (2025 – 219 $) à recevoir du CEIM et un montant de néant $ (2025 – néant $) à payer au CEIM.

b) Associations étudiantes

L'Université détient un intérêt économique dans ses associations étudiantes, puisqu'elle perçoit des frais étudiants en leur nom.

Les opérations entre apparentés, sauf indication contraire, ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par l'Université et les apparentés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (*suite*)

Exercice terminé le 30 avril 2026
(en milliers de dollars)

22. Permis d'études internationales

Le 22 janvier 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un plafond de réception des demandes de permis d'études pendant deux ans, ce qui s'est traduit par une diminution d'environ 35 % du nombre de permis d'études approuvés en 2024 par rapport à 2023. Le plafond établi par le gouvernement du Canada a diminué de 10 % en 2025 et de 7 % supplémentaires en 2026. Une importante partie des produits tirés des droits de scolarité de l'Université provient des étudiants internationaux, qui représentent 14 % du corps étudiant (2025 – 20 %). Les répercussions sur l'exercice 2026-2027 et les exercices ultérieurs demeurent incertaines. L'Université continue d'effectuer une surveillance de ses dépenses et les réduira au besoin.

23. Informations comparatives

Certains soldes comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

24. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le fonds de distribution aux termes de la LACC (Note 10) a été entièrement établi et versé.


LaurentianUniversity
UniversitéLaurentienne



Université**Laurentienne**
LaurentianUniversity

935, chemin du lac Ramsey, Sudbury ON Canada P3E 2C6
1-800-461-4030

laurentienne.ca